

SOCIÉTÉ



La forêt québécoise au bout de son rouleau

Les audiences d'une commission du BAPE sur l'avenir des forêts tenues dans 21 villes du Québec remettent tranquillement en question l'hégémonie des papetières dans l'exploitation de cette importante ressource.

Page B-1

Québec n'aura bientôt plus d'argent d'Ottawa pour l'assurance-santé

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

À MOINS d'un virage budgétaire du gouvernement fédéral, d'ici le tournant du siècle, le régime pancanadien d'assurance-maladie n'aura plus d'universel que le nom, avertit chiffres en main le Conseil national du bien-être social.

S'il maintient sa politique actuelle, le gouvernement fédéral aura éparpillé d'ici l'an 2 000 près de 100 milliards de \$ sur le dos des provinces dans les secteurs de la santé et de l'éducation post-secondaire, montre en effet un relevé inédit publié, hier, par le Conseil. A ce rythme, plusieurs provinces, dont le Québec, ne rece-

ront plus d'argent comptant d'Ottawa pour renflouer deux de leurs plus importantes enveloppes budgétaires.

Les provinces, prévient le conseil, risquent alors de craquer sous le poids du fardeau financier. L'admission au système d'éducation post-secondaire deviendra de plus en plus onéreuse, avance-t-il, tandis que la règle de l'universalité d'accès aux services médicaux ne tiendra pas le coup.

« Les résidents des provinces moins bien nanties devraient se contenter de services de santé de moins grande qualité que les Canadiens habitant des provinces plus riches », souligne le rapport.

De leur côté, prédit le Conseil, les provinces plus musclées économi-

quement devront procéder à d'importantes augmentations d'impôt pour maintenir à son niveau actuel le système de santé. « Nous pourrions nous trouver aux prises avec douze régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie sensiblement différents. »

Hier, le gouvernement a catégoriquement rejeté l'analyse du Conseil du bien-être social. « Je suis en désaccord total avec cette analyse », affirme le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, qui fait valoir qu'Ottawa ne finance pas exclusivement la santé et l'éducation par le biais d'argent comptant, mais le fait également en transférant des points d'impôt aux provinces. Le Québec, Voir page A-4: Québec

Coupures de services possibles à la STCUM

Sylvain Blanchard

LA DIRECTION de la STCUM a admis hier que des coupures de services pourraient être effectuées à la société de transport, à la suite de la diminution des subventions gouvernementales dans le financement du transport en commun.

Rendant public le contenu de la lettre que les usagers de la STCUM seront invités à signer aujourd'hui pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis de ce projet de loi, la STCUM écrit que « cette décision pourrait avoir pour effet de réduire de façon importante ce service essentiel à la population ».

C'est la première fois qu'une telle hypothèse est exprimée publiquement et aussi clairement, car jusqu'ici les mesures annoncées par la Société pour combler le spectacu- Voir page A-4: Coupures

La veuve de Mao s'est suicidée

PÉKIN (AFP) — Jiang Qing, la veuve de Mao Tse-toung, s'est suicidée, à l'âge de 77 ans, le 14 mai dans sa résidence de Pékin, a confirmé tard, hier, l'agence Chine Nouvelle. L'agence officielle a annoncé dans une courte dépêche diffusée peu avant minuit que Jiang Qing, « principale criminelle de la clique contre révolutionnaire Lin Biao-Jiang, s'est suicidée et est décédée aux premiè-

Voit page A-4: La veuve



La veuve de Mao, Jiang Qing, lors de son procès en 1980 à Pékin.

Affrontements violents à Alger

ALGER (AFP) — L'intervention des forces de l'ordre contre les partisans du Front islamique du salut (FIS) a fait hier « cinq ou six morts » dans les rangs des manifestants, à Alger, où l'approche des élections législatives du 27 juin se fait de plus en plus sentir, notamment du côté des forces islamiques.

Selon des sources algéroises, les blessés sont « très nombreux » et les forces de l'ordre utiliseraient des balles, en caoutchouc ou même réelles, contre les manifestants, depuis le début de l'après-midi d'hier.

Plus tard en soirée, le ministre algérien de l'Intérieur, Mohammed Salah Mohammedi, reconnaissait qu'il y a eu des morts et des blessés dans

les affrontements de la journée entre manifestants islamistes et forces de l'ordre, sans en indiquer le nombre. Le ministre, qui a démenti « catégoriquement » que les forces de l'ordre aient fait usage de balles réelles, a admis implicitement qu'elles avaient utilisé des balles en caoutchouc.

Des responsables islamistes ont affirmé que plusieurs manifestants sont tombés en début d'après-midi sous les balles des policiers qui tenaient de les repousser. Ils ont indiqué que les corps ont été transportés soit à l'hôpital Mustapha, proche de la Place du 1er mai, soit dans un hôpital de la proche banlieue d'Alger.

Les forces de l'ordre étaient intervenues pour empêcher la tenue hier

après-midi d'un sit-in pour protester contre l'évacuation musclée, la veille, de deux places publiques occupées par les islamistes depuis 11 jours.

Plusieurs face-à-face tendus ont été enregistrés tout au long de la journée entre manifestants et policiers, qui ont repoussé leurs assauts à coups de grenades lacrymogènes. Ce fut le cas notamment devant la Place du 1er mai, évacuée de force dans la nuit, à Bach Jarrach, à proximité de Kouba, l'un des fiefs islamistes, à el-Harrach, dans la banlieue Sud et à el-Biar, sur les hauts d'Alger.

Policiers et gendarmes des bri- Voir page A-4: Affrontements

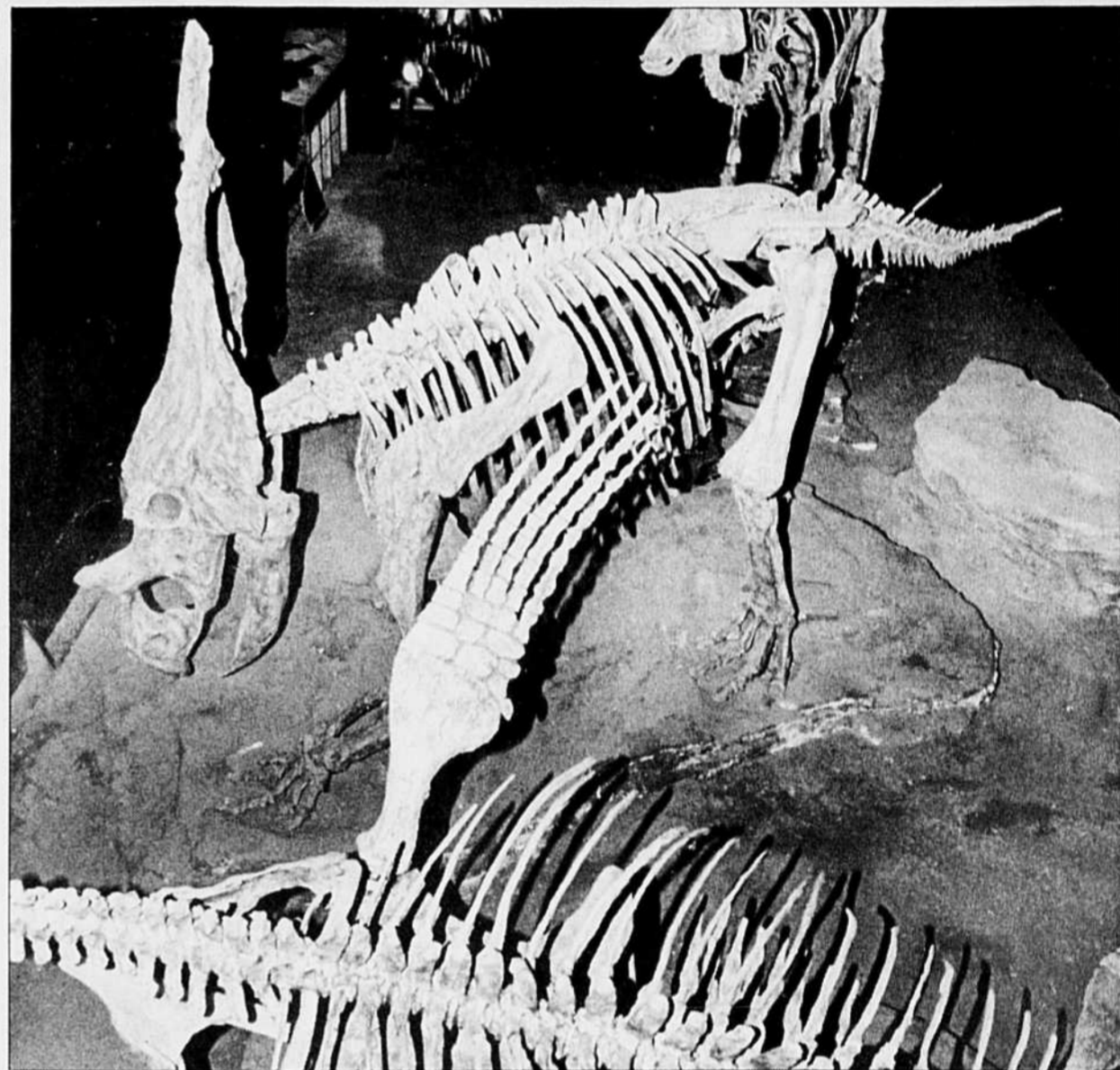


PHOTO JACQUES NADEAU

Ce drôle d'animal

Expotec a ouvert ses portes, hier, dans le Vieux-Port de Montréal sur les voies de l'évolution. Des dinosaures à l'espèce humaine, cette exposition nous invite à aller voir comment s'est développée la vie sur notre planète sous le thème « L'Homme... ce drôle d'animal ». Elle fait revivre notre lointain passé de 650 millions d'années par le biais d'un spectacle « son et lumière » que la publicité promet « percutant » : un véritable voyage dans le temps, comme si vous y étiez. Depuis ses débuts en 1987, Expotec a successivement privilégié les thèmes de l'ingénierie, de la santé, des communications et des sports, attirant chaque fois plus de 250 000 visiteurs.

Le PQ votera contre la loi du référendum sur la souveraineté

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES DÉPUTÉS du Parti québécois à l'Assemblée nationale vont voter contre le projet de loi 150 qui prévoit pourtant la tenue d'un référendum sur la souveraineté en 1992.

Ce projet de loi laisse trop de latitude au premier ministre Robert Bourassa, y compris la marge de manoeuvre pour ne pas tenir ce référendum, pour que le parti d'opposition lui donne son appui, a expliqué hier le chef, M. Jacques Parizeau.

Le débat sur ce projet législatif, dont l'étude doit commencer aujourd'hui à l'Assemblée nationale, ne sera pas vain pour autant. Puisque les députés péquistes ont décidé de profiter de leur droit de parole à cette occasion pour relancer le débat sur la souveraineté en répondant, chacun dans son domaine de prédilection, aux questions qui se posent

sur la réalité d'un Québec souverain.

Ainsi, l'un d'eux expliquera ce qu'il adviendrait des fonctionnaires fédéraux. Un autre dira s'il y aurait ou non des postes frontalières entre le Québec et l'Ontario, si les pêcheurs québécois auraient accès à la zone protégée des 200 milles, ce qu'il adviendrait de Radio-Canada, de l'assurance-chômage, des droits des anglophones et des pensions de vieillesse. Et le reste.

« Nous abordons ce débat pour faire avancer la cause de la souveraineté du Québec », a précisé M. Parizeau, au cours d'une rencontre avec la presse. Il a qualifié ce débat de « crucial » pour l'avenir de notre société.

M. Parizeau explique que son parti décide d'aller tout de suite de l'avant avec un débat sur le fond de la question parce qu'il ne sait, une fois le projet de loi 150 adopté, « comment ça va se dérouler et jusqu'où ça va aller ». « On est en face d'un projet de

loi, dit-il, qui cherche ou bien à faire abstraction des questions de fond, ou bien à les dévier.

Tel qu'il se présente, le texte de loi est « inacceptable » aux péquistes, non pas qu'ils soient contre la tenue d'un référendum en 1992, bien sûr. « Au contraire, on ne demande que ça, un référendum le plus rapidement possible ». Non, de façon générale « l'oiseau se présente très bien, mais il a deux ailes tellement tirebouchonnées qu'il ne volera pas ». Les péquistes réclameront deux modifications.

Le PQ veut le retrait d'un certain nombre de « considérants » inscrits en préambule et qui « n'ont pour fonction que d'excuser le gouvernement s'il décide de faire autre chose qu'un référendum sur la souveraineté », dit M. Parizeau. Ces paragraphes précisent que le gouvernement conserve sa faculté d'initiative et que l'Assemblée nationale reste souveraine. « Il n'est pas ques-

tion que nous cautionnions ces portes de sorties », dit-il.

En second lieu, l'opposition estime que les deux commissions qui seront formées par la loi, l'une pour étudier toute question relative à la souveraineté, l'autre pour étudier les offres fédérales de renouvellement du fédéralisme, « sont des commissions bidons littéralement aux ordres du premier ministre ». Les libéraux y auront 11 votes contre quatre pour le Parti québécois. Et le premier ministre peut mettre fin à leurs travaux au moment qu'il juge opportun.

Les députés péquistes n'ont toutefois pas l'intention de faire une obstruction systématique à l'adoption du projet de loi, assure M. Parizeau. Pas plus qu'ils ne boycotteront les deux commissions, une fois qu'elles seront créées. « Boudier, pour un élu, est une chose qui pour moi, est vraiment un dernier ressort », dit-il.

Si des modifications satisfaisantes étaient faites au texte législatif, le

PQ pourrait voter en faveur. Mais cette perspective est peu probable, les éléments contestés par le Parti québécois ayant été en partie ajustés pour satisfaire à l'aile fédéraliste du caucus libéral.

À cet égard, le député anglophone de Nelligan, le libéral Russel Williams, a réitéré hier son intention de se prononcer contre le projet de loi. Il jongle avec l'idée de proposer lui-même des amendements. L'un, pour qu'il soit écrit que le référendum peut porter également sur des offres fédérales, l'autre pour repousser l'échéance. À son avis, l'automne de 1992 c'est trop vite. Le délai devrait s'étendre jusqu'au prochaines élections en 1993. M. Williams affirme ne pas être victime de « tordages de bras » de la part de ses collègues. Certains lui ont toutefois suggéré de s'abstenir plutôt que de voter contre. Le chef libéral a déjà indiqué qu'il ne permettrait pas un vote libre des Voir page A-4: Le PQ

LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du marginal

LA PENSÉE du jour : Plus on a de la chance, plus on croit qu'elle nous est due.

Consumation. — L'Eldorado du déchet.

Tourisme. — Technique de séduction exercée sur l'étranger, dans le but qu'il renouvelle ses préjugés sur le pays qu'il visite.

Opinion. — Limite imposée à ce que l'on pense.

Désintéressement. — Attitude de détachement d'un individu bien nanti, relativement aux biens matériels qui ne lui rapportent rien.

Mort accidentelle. — Décéder avant la fin de sa vie.

Reconnaissance. — Penchant naturel qui nous porte à remercier une personne pour un service rendu, en vue de la disposer à nous rendre un autre.

Convalescence. — État d'un malade qui attrape une guérison.

ALBERT BRIE

PISSE-DRU
BLANC
BEAUJOLAIS A O C
ENFIN ARRIVÉ

La lutte à la pauvreté exige une révision du système d'éducation

Le Conseil des affaires sociales estime que la situation ne cesse de se dégrader depuis 25 ans

Michel Venne

de notre bureau de Québec

PLUS ENCORE qu'il y a 25 ans, le développement du Québec exige une révision en profondeur du système d'éducation, affirme le Conseil des affaires sociales dans un avis sur la lutte à la pauvreté.

Dans cet avis intitulé « Pour combattre la pauvreté: culture et développement local », l'organisme chargé de conseiller l'État, identifie deux voies de solutions pour contrer le sous-emploi et la pauvreté: entreprendre une large réflexion sur le système éducatif québécois, notamment pour trouver des solutions à l'abandon scolaire; et stimuler le développement local qui s'impose comme le complément obligé et nécessaire des politiques industrielles.

Le Conseil identifie l'abandon scolaire (36% au niveau secondaire au Québec) comme « la principale conduite d'alimentation du chômage et de la dépendance sociale qui s'ensuit ». L'organisme s'indigne d'ail-

leurs de la façon résignée avec laquelle notre société réagit à ce phénomène qui atteint un niveau épidémique. C'est une « catastrophe » qu'on peut assimiler à « une forme de génocide ».

Le Conseil fait remarquer, de plus, que le taux d'abandon est une moyenne. « Si on décroche à peu près pas à Brébeuf, c'est dans une proportion de quatre sur cinq que les garçons de la polyvalente Pierre-Dupuis, dans le quartier centre-sud à Montréal, abandonnent l'école ».

Le système d'éducation doit être révisé de manière à engager davantage non seulement l'école elle-même mais aussi l'entreprise, les parents et les jeunes eux-mêmes, écrivent les auteurs, la présidente du Conseil, Mme Madeleine Blanchet, et son secrétaire général, M. Yvon Leclerc.

Comme à l'époque de la Révolution tranquille, « il faudra susciter une vaste mobilisation de l'opinion publique, soit par une commission parlementaire élargie du type Bélanger-Campeau, soit par une commission d'étude largement publicisée », écrit le Conseil.

Le décrochage gangrène également les cégeps, remarque le Conseil. Et le décrocheur du collégial ne peut guère prétendre à un meilleur sort que celui du secondaire: « il travaille à petit salaire et se condamne à la précarité », car il n'offre aucune compétence technique de plus que le jeune de 15 ans qui a décroché du cours secondaire. Par contre, aujourd'hui comme hier, « s'instruire c'est enrichir toute la société ».

Le taux de chômage des diplômés universitaires était en 1989 de 4,7% contre 13,1% chez les travailleurs n'ayant pas dépassé la 8e année. Les nouveaux pauvres sont « avant tout victimes de dérèglements de la machine sociale et économique, non pas de la machine humaine », constate le conseil. « Et si les jeunes décrochaient parce que l'école ne répond pas à leurs attentes? Et si on découvrait qu'ils ont raison d'abandonner l'école...? »

Le nouvel objectif de notre société devrait être de « permettre à tous les individus de participer à la création de la richesse ». Si on additionne chômeurs, assistés sociaux et travailleurs découragés « on obtient vite un tragique 825 000 adultes pour qui le marché du travail représente un miroir aux alouettes », auquel il faudra sans doute ajouter quelque 40 000 décrocheurs de 13 à 17 ans que l'on dénombre présentement: « des non-êtres, des exclus qui dépendront, tôt ou tard, de l'assistance publique ».

Cette situation « pousse à la limite du supportable le degré de tolérance de ceux qui travaillent envers ceux qui ne travaillent pas ». On assiste peu à peu, déplorent les auteurs, à « l'érosion de la classe moyenne qui a bâti le Québec d'aujourd'hui ». L'appauvrissement hypothèque surtout les projets d'avenir des jeunes. En 1973, 28% des ménages de 34 ans et moins se situaient sous le seuil de pauvreté. En 1986, c'était 40%.

Il faut changer la recette, dit le Conseil. « Taxer le revenu des uns pour combler la pauvreté des autres devient vite contre-productif, surtout

si les sommes ainsi prélevées ne servent finalement qu'à développer des interventions de dernier recours ».

Les auteurs observent que « la parité de l'aide sociale accordée aux moins de 30 ans inciterait les jeunes ruraux à décrocher en plus grand nombre que les jeunes des milieux urbains ». Dans la MRC de Pabos, dans la Baie-des-Chaleurs, 400 jeunes, surtout des garçons de 13 à 17 ans, ont décroché du système scolaire et attendent d'avoir 18 ans pour toucher des prestations.

À coup sûr, il faudra changer les attitudes, la culture, faire germer le désir d'excellence, favoriser le goût de l'initiative durable plutôt que celui du profit passager, préconiser l'agir collectif plutôt que solitaire, viser une productivité accrue du côté des employés, etc.

L'un des façons d'y parvenir, c'est de stimuler le développement local. La résorption du sous-emploi chronique des centres-villes et de certaines régions appelle une forme d'action située plus près des individus. Il faut axer l'action sur la production plutôt que sur la redistribution de la richesse. Ce qui implique non seulement la régionalisation de certains services publics trop cen-

tralisés mais aussi « l'adaptation aux besoins des jeunes de nos régions et de nos villes de l'exploitation des ressources naturelles et de leur transformation ».

Par exemple, demande le Conseil, pourquoi une partie de la forêt publique ne serait-elle pas rendue accessible à des jeunes qui voudraient en faire l'exploitation? Une telle piste a été explorée par Mgr Blanchet, évêque de Gaspé, qui est aussi agronome et écologiste réputé. Une proportion de la forêt publique gaspésienne pourrait revenir à des jeunes qui voudraient vivre d'une ferme forestière en région, plutôt que d'être confiée à des scieries ou des papeteries qui paient des redevances au gouvernement.

Il faudra de l'audace, prévient le Conseil, pour faire oeuvre utile. Mais le terrain est fertile, après des initiatives comme le Forum sur l'emploi, qui met autour d'une même table patrons et syndicats, et les États généraux du monde rural, qui fit ressortir la nécessité d'un nouveau contrat entre les banlieues, les villes et les campagnes. Pourvu que l'on sache y déposer la bonne semence et s'engager pleinement dans le développement.

AVIS AUX PATIENTS ET AUX USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Le vendredi 7 juin 1991, les médecins du Québec tiendront à travers la province des réunions régionales d'information sur le projet de loi 120.

Les médecins discuteront aussi de ce que devrait être une réforme de la santé élaborée en collaboration avec les professionnels de ce secteur et portant d'abord sur la qualité des soins aux patients.

Contrairement au ministre de la Santé et des Services sociaux, vos médecins pensent qu'il n'y a aucune urgence à adopter un projet de loi centré sur l'appareil bureaucratique. Ce projet de réforme de la santé met, entre autres, en péril :

- la qualité des soins,
- le droit de choisir votre médecin et votre centre hospitalier,
- la confidentialité de votre dossier médical.

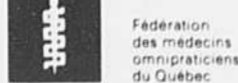
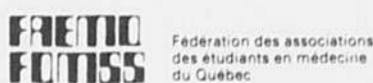
Les médecins s'opposent à ce projet de loi et sont prêts à collaborer à une véritable réforme si on leur accorde le temps pour le faire.

C'est pour ces raisons que le vendredi 7 juin, les rendez-vous en clinique externe, les opérations non urgentes et les examens de radiologie devront être reportés.

C'est pour vous que les médecins du Québec posent ce geste.

Les soins essentiels seront assurés et les salles d'urgence seront ouvertes comme à l'habitude.

Le Regroupement des Fédérations de médecins du Québec.



Les volcanologues s'attendent au pire au Japon

SHIMABARA (JAPON) (Reuter) — Une soixantaine de soldats en tenues ignifugées et véhicules blindés fouillaient hier les pentes du volcan Mont Unzen, dont l'éruption, la veille, a fait 33 morts, selon un dernier bilan officiel.

Les volcanologues japonais s'attendent à une éruption de grande ampleur à tout moment.

Des projections continues de gaz brûlants, de cendres et de blocs de lave incandescente ont rendu les opérations de secours extrêmement dangereuses sur les pentes du volcan qui surplombe la ville de Shimabara, dans le sud-ouest du Japon.

À la tombée de la nuit, un porte-parole de l'armée a indiqué que quatre corps avaient été ramenés et 24 autres localisés. Cinq personnes grièvement brûlées ont succombé à l'hôpital.

Quatorze personnes sont portées disparues, notamment un couple de volcanologues français, Maurice et Katia Krafft, et un chercheur américain, Harry Glicken, ont rapporté les secouristes à pied d'oeuvre à Shimabara, station thermique située à moins de 20 km du Mont Unzen.

De même source, on parle de la plus grave catastrophe du genre au Japon depuis 1926.

« Au cours des dernières 18 heures, nous avons recensé 14 secousses telluriques modérées et une centaine de secousses plus faibles. Ce n'est pas de bon augure », a déclaré un responsable au centre de secours de Shimabara.

Pour Kikuo Moriya, sismologue de l'Université Nihon de Tokyo, le lourd bilan de lundi est probablement dû à

l'absorption d'un mélange fatal de gaz asphyxiants, de cendres qui étouffent et de débris de lave.

« Ce danger nous est bien connu, mais on n'a pas suffisamment mis en garde les gens qui se trouvaient encore au pied du Mont Unzen ».

« Les corps étaient brûlés au point d'être méconnaissables », a rapporté un soldat qui a participé aux recherches. « Nous ne pouvions même pas établir le sexe d'une des victimes ».

Seuls des examens dentaires pourraient permettre d'identifier les quatre corps carbonisés qui ont été ramenés mardi à bord de véhicules blindés équipés de chenilles.

« Nos soldats sont sortis des véhicules pour localiser les cadavres », a déclaré le commandant du régiment. « Mais ils n'avaient qu'une vingtaine de minutes pour embarquer les corps parce qu'ils leur fallait aussi penser à leur propre sécurité ».

De nouvelles projections de gaz brûlants et de cendres ont contraint les secouristes à interrompre leurs recherches, mais les militaires ont dit espérer pouvoir se remettre au travail dans la nuit, ou aujourd'hui.

Environ 6000 habitants de villages au pied du volcan, qui culmine à une altitude de 1359 m, ont été évacués. À quelques kilomètres de là, l'angoisse étirent les 44 000 habitants de Shimabara où flotte une odeur âcre de bois et de papier en feu.

« Je n'ai rien vu de pareil depuis la bombe A », explique Haruyoshi Baba, 65 ans, un habitant de Nagasaki, tout proche, où les Américains larguèrent une bombe atomique le 9 août 1945.

Le maraudage aux Postes peut changer le cours des négociations

OTTAWA (PC) — La campagne de maraudage entreprise auprès des 45000 membres du Syndicat canadien des Postiers pourrait modifier le cours des négociations pour le renouvellement de leur convention collective, cet été.

« Le SPC aimerait probablement précipiter l'affrontement aux négociations », estime M. Alton Craig, un professeur de relations du travail à l'Université d'Ottawa. Pour le leader du SPC, M. Jean-Claude Parrot, la solution la plus expéditive pour enrayer la campagne de maraudage serait d'obtenir le droit de déclencher la grève aussitôt que possible. « Mais Postes Canada préférerait probablement voir le conflit durer le plus longtemps possible, pour voir ce qui se produirait », suppose le professeur Craig.

L'ex-médiateur fédéral Bill Kelly a souligné pour sa part que des campagnes de maraudage peuvent obliger les syndicats à rechercher un règlement rapide, mais il y a un risque. Le syndicat pourrait se faire accuser

d'avoir fait des concessions simplement pour mettre un terme à la période de maraudage.

C'est la Fraternité internationale des ouvriers en électricité qui cherche à recruter les syndiqués canadiens. Le syndicat, qui a son bureau principal à Washington, soutient que le SPC a mal fait son travail, et que le mariage forcé entre les postiers et l'ex-Union des facteurs du Canada, en 1989, est voué à l'échec par suite de constantes dissensions internes.

Entre-temps, une équipe de conciliation dirigée par M. Marc Lapointe, l'ex-président du Conseil canadien des relations du travail, poursuit pour un deuxième mois d'affilée ses efforts de médiation et rédigera probablement des rapports de conciliation en juillet. La publication des rapports par le gouvernement déterminera la date à laquelle les syndicats pourront débayer et déclencher du même coup une semaine de négociations intensives.

Pétition pour une école des métiers de la plastique à St-Henri

LE REGROUPEMENT pour la relance économique du sud-ouest de Montréal (RESO) a présenté hier à la députée libérale de Saint-Henri, Mme Nicole Loiselle, une pétition signée de quatorze mille noms de résidents des quartiers du Sud-Ouest, pour l'implantation de l'école des métiers de la plastique, à la polyvalente Saint-Henri.

Cette pétition, a été déposée hier en présence de la présidente intérimaire de la CECM, Mme Rollande Pelletier, et sera présentée demain, au Conseil des commissaires. Le service des études de la CECM déposera d'ailleurs, au même moment, une résolution de la commission scolaire, réclamant cette école au ministère de l'Éducation du Québec.

« Les fonctionnaires de la CECM, avec M. Portugais en tête, ont déjà recommandé au Conseil des commissaires l'emplacement de la polyvalente Saint-Henri pour l'implantation d'une école des métiers plastiques à la CECM. Cette décision serait avantageuse parce que la polyvalente Saint-Henri possède déjà des équipements et le terrain nécessaire pour l'implantation de cette école », explique M. Robert Goyette, porte-parole du RESO.

Les représentants du RESO, qui ont déjà rencontré le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, dans ce dossier, affirment que l'implantation d'une telle école sur tout autre site de la CECM impliquerait des déboursés de 3,5 millions \$, en plus de l'achat de terrain par le ministère.

Côté déroutera des femmes qui doivent accoucher à Laval vers d'autres hôpitaux

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, songe à envoyer à Saint-Jérôme ou à Le Gardeur un certain nombre de femmes qui prévoient accoucher prochainement à la Cité de la santé, à Laval.

Par cette proposition, et d'autres qui seront annoncées cette semaine, le ministre souhaite mettre fin, du moins à court terme, à la guérilla judiciaire qui perdure au sujet du droit de pratique de certains accoucheurs dans cet hôpital lavallois.

Dans son jargon, le ministre veut « ouvrir des corridors » vers Saint-Jérôme et Le Gardeur pour permettre à des médecins attachés à la Cité de la santé d'effectuer des accouchements dans les hôpitaux de ces deux villes situées au nord et à l'est de Laval.

Cette pratique est déjà en vigueur pour 400 femmes résidant dans l'île de Montréal et qui mettront leur enfant au monde cette année à Notre-

Dame, ou à Santa-Cabrini, même si leur médecin voulait d'abord les orienter vers la Cité de la santé. Cela permet aux femmes d'avoir accès à des services de qualité, allègue le ministre, sans que le gouvernement ne doive déboursier de sommes additionnelles.

M. Côté a donné ces précisions, hier, à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du député péquiste Guy Chevrette. Le ministre a indiqué que les décisions qu'il prendra d'ici la fin de la semaine seront appliquées à court terme. Il entend proposer des mécanismes permanents plus tard, dans la foulée d'un jugement très attendu de la Commission des affaires sociales dans cette épineuse affaire. La direction de la Cité de la santé doit faire le point aujourd'hui sur le sujet, en conférence de presse.

L'affaire a éclaté au grand jour la semaine dernière lorsqu'un médecin, le Dr Robert Perron, a dû obtenir une injonction de la Cour supérieure pour faire accoucher quatre de ses patientes. La direction de l'hôpital lui

avait interdit de procéder et l'avait sommé de céder sa place à un collègue, parce que le quota d'accouchements qui lui était imparti pour l'année en cours était déjà atteint.

Deux autres femmes ont été soustraites aux soins du Dr Perron lundi. Ce dernier n'ayant pas eu le temps de requérir une nouvelle injonction pour passer outre aux directives de l'administration.

Depuis hier, la Commission des affaires sociales (un tribunal administratif de seconde instance) entend sur le fond la cause du médecin. Elle doit se prononcer sur le bien-fondé du règlement imposant aux accoucheurs des quotas annuels dans l'établissement lavallois.

Le ministre a expliqué en Chambre que le problème remonte à 1989 et qu'il est dû au fait qu'un « trop grand nombre de médecins ont des privilèges de pratique à la Cité de la santé par rapport à la capacité d'accueil de l'hôpital ». Il rappelle que la décision d'imposer des quotas a été prise en concertation avec les chefs de départements (qui sont des mé-

decins) et le Conseil des médecins et dentistes de l'établissement.

Quelque 4200 accouchements peuvent être pratiqués chaque année dans cet hôpital. La question est de savoir, d'après le ministre, si « on veut faire de la Cité de la santé un hôpital où on ne fera que des accouchements ». M. Côté signale que « les médecins ont aussi une responsabilité à cet égard. Ceux qui pratiquent sur l'île de Montréal sont déjà invités à orienter leurs patientes dans des hôpitaux de Montréal ».

Les solutions que mettra de l'avant le ministre dans les prochains jours tiendront compte « davantage des besoins des usagères que de ceux qui pratiquent ». En outre, le ministre entend essayer de dégager un certain nombre de lits présentement occupés par des personnes âgées et qui pourraient être transférés dans des centres d'accueil et d'hébergement. Le ministre rappelle qu'il vient d'annoncer l'ajout de 153 lits aux 311 de la Cité de la santé.

Hydro-Québec joue l'avenir de ses exportations

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Québec plaidera la semaine prochaine en Cour d'appel fédérale une cause de première importance pour l'avenir des exportations d'électricité d'Hydro-Québec et pour le développement hydro-électrique québécois en général.

Québec contestera, en effet, l'habitabilité juridique d'Ottawa d'imposer ses normes en matière d'environnement sur les nouvelles constructions d'installations de production d'électricité du Québec.

L'Office national de l'énergie, dans le cadre des licences d'exportation qu'il a accordées à Hydro-Québec pour des ventes d'électricité aux États du Vermont et de New York, se réserve le droit de suspendre à tout moment son autorisation s'il juge que des normes fédérales en matière d'environnement sont enfreintes.

En raison de ces dispositions, les dirigeants d'Hydro-Québec pourraient être obligés de reconstruire leurs contrats de plusieurs milliards de dollars avec le Vermont et New York, ne voulant pas s'engager dans des ventes sur lesquelles ils ne pourraient exercer un contrôle suffisant.

C'est par l'intermédiaire du processus fédéral d'examen et d'évaluation environnemental qu'Ottawa a la prétention de pouvoir imposer ces normes. Or, pour Québec, cela est inadmissible.

Si Québec admet que le fédéral a un droit de regard sur les cours d'eau et sur la faune aquatique, il n'est pas question de reconnaître à Ottawa une quelconque juridiction sur d'autres aspects entourant la construction provinciale d'installations de production d'électricité (pas seulement hydro-électriques).

Le processus fédéral d'examen et d'évaluation environnemental prévoit au contraire une étude approfondie des projets, aussi bien en ce qui

concerne ses impacts socio-économiques qu'en ce qui touche les techniques de construction et de production.

« Ça implique tout, tout, tout. On dépasse un peu les petits poissons et les cours d'eau », lance, mi-sérieux, mi-blagueur, Me Jean K. Samson, sous-ministre associé au contentieux du ministère québécois de la Justice, qui aura lui-même à plaider une partie de la cause, la semaine prochaine, en Cour d'appel fédérale.

Pour faire valoir sa cause, Québec plaidera notamment que le processus fédéral d'examen et d'évaluation environnemental contrevient au droit administratif.

Selon Québec, ce processus ne peut avoir force de loi, comme le soutient Ottawa, puisqu'il ne découle pas d'une autorisation législative, mais d'une simple directive du ministre fédéral de l'Environnement.

Aussi, Québec soumettra à la cour que le domaine de l'environnement, sur le plan constitutionnel, n'est pas un domaine fédéral, mais un domaine « partagé », et que par conséquent, Ottawa n'a pas à s'immiscer dans les projets d'initiative provinciale, comme c'est le cas actuellement pour le développement hydro-électrique québécois.

La décision que prendront les tribunaux aura des conséquences importantes sur le développement hydro-électrique québécois, notamment sur l'actuel projet Grande-Baleine.

Ottawa cherche en effet, dans ce dossier, à appliquer son processus d'examen et d'évaluation environnemental alors que Québec ne veut s'en tenir qu'aux dispositions de la Convention de la Baie James.

La décision des tribunaux devrait donc mettre un terme à une bonne partie du conflit qui oppose Québec et Ottawa sur l'évaluation environnementale de Grande-Baleine et elle pourra servir de guide pour les futurs projets.

Plus de 1000 personnes réclament la destitution du maire de Boisbriand

Louis-Gilles Francoeur

Plus de 1000 citoyens de Boisbriand ont signé au cours des derniers jours une pétition pour faire destituer le maire de cette ville, M. Michel Gagné.

La pétition a été organisée par SOS Boisbriand, un regroupement de citoyens créé en réaction notamment à la politique d'empiètement sur la plaine inondable de la rivière des Mille-Îles. SOS Boisbriand fait d'ailleurs de plus en plus figure d'opposition au conseil municipal actuel qui n'en compte aucune, du moins officielle.

Plus de 400 personnes se sont présentées à la salle paroissiale Notre-Dame-de-Fatima la semaine dernière pour signer cette pétition. En fin de semaine, plus de 1000 autres signatures auraient été recueillies.

Les pétitionnaires veulent adresser leur requête au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, pour qu'il remette le dossier au Procureur général du Québec.

M. Ryan et son collègue de l'Environnement, M. Pierre Paradis, ont tous deux demandé des enquêtes administratives sur plusieurs ventes de terrain dans cette municipalité. Une de ces ventes a fait abolir un terrain dans la compagnie du maire, un an après sa vente par le conseil municipal.

Une deuxième a rapporté 129 000\$ au fils du maire et à son oncle après que la construction de ce terrain eut été rendue possible par la municipalité, malgré les dispositions du règlement protégeant la plaine inondable locale, révisait aussi LE DEVOIR au début de l'année.

SOS Boisbriand a fait état dans ses communiqués que la personne qui avait vendu le terrain près de la rivière au fils du maire et à son oncle, Mme Domenica Ouimet, avait finalement cédé son bien à cet endroit parce qu'elle-même ne pouvait cons-

truire dans la zone inondable.

Rejointe hier au téléphone, Mme Ouimet, a déclaré qu'elle avait été estomaquée d'apprendre par LE DEVOIR que son terrain, vendu 13 500\$ avait rapporté aux acheteurs 129 000\$ en moins de deux ans. Mais, a-t-elle précisé, personne ne l'a leurrée en lui indiquant que ce terrain n'avait aucune valeur du fait de la protection juridique établie sur la plaine inondable. Au contraire, a-t-elle dit, les acheteurs lui ont manifesté leur intention de se construire eux-mêmes à cet endroit.

Elle a déclaré qu'elle avait eu, à cette époque, la surprise, un jour, de constater que quelqu'un avait vidé de la terre pour remblayer son terrain! Sans sa permission! Elle s'était rendue au conseil de ville pour s'en plaindre et, a-t-elle dit, « le maire m'a répondu que la ville se réservait le droit de mettre de la terre en cas d'inondation ».

Le règlement de zonage de Boisbriand interdit de remblayer en zone inondable. Un avis d'infraction fut même dressé contre un des propriétaires qui, par la suite, a entrepris de remplir illégalement ce terrain. La ville n'a jamais poursuivi cet entrepreneur qui devait construire trois habitations à cet endroit en dépit de la protection juridique accordée au secteur.

L'enquête déclenchée par le ministre de l'Environnement vise à établir si ce cas tombe sous l'article de la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme qui permet au ministre de l'Environnement de faire démolir, à la limite, les ouvrages installés illégalement en plaine inondable. Le gouvernement n'a jamais utilisé cette disposition de la loi.

Trois démissions au ministère de l'Éducation

Caroline Montpetit

LE SOUS-MINISTRE général du ministère de l'Éducation du Québec, M. Thomas Boudreau, quittera son poste à l'emploi du ministère, dès la fin du mois de juin.

Sa démission sera suivie de celle du sous-ministre adjoint aux relations de travail du ministère, M. Jean-Guy Gagnon, qui prend également sa retraite de la fonction publique, à la fin du mois d'août.

L'ancien sous-ministre adjoint à la planification et au développement pédagogique, M. Jean-Claude Cadieux, a pour sa part quitté le ministère il y a quinze jours, pour accepter la présidence de l'Institut québécois de recherches sur la culture.

M. Boudreau, M. Cadieux, et M. Gagnon, ont tous trois travaillé pour le ministère pour une période de six ans. M. Gagnon avait annoncé dès l'automne dernier sa volonté de prendre sa retraite, tandis que M. Boudreau et M. Cadieux ont annoncé leurs démissions respectives il y a à peine quelques semaines.

« Il n'y a pas eu de « grand ménage », comme pourrait le laisser supposer ces démissions de trois personnes en même temps, a indiqué hier M. Cadieux. J'ai toujours travaillé en étroite collaboration avec M. Boudreau, et quant il m'a indiqué sa volonté de prendre sa retraite, j'ai saisi l'occasion de présider cet institut ».

À la planification et au développement pédagogique, c'est M. André Vézina, qui assumera les responsabilités de M. Cadieux.

M. Vézina était notamment sous-ministre à l'Agriculture, aux Pêcheries et à l'Alimentation, alors que M. Pagé dirigeait ce ministère.

« M. Pagé a bénéficié de son expérience avec M. Vézina dans le domaine agro-alimentaire. M. Vézina

avait alors travaillé avec l'Institut de technologie agricole, et il est également fort d'une formation en éducation », de préciser l'attachée de presse du ministre Pagé, Mme Fortin.

Quant aux remplacements de M. Boudreau et Gagnon, ils doivent se faire par décision du Conseil des ministres du Québec.

« Il y a, bien sûr, des noms qui circulent pour ce qui est du remplacement de M. Boudreau, mais rien qui ne peut être rendu public pour l'instant, a souligné Mme Dominique Fortin. Il se pourrait d'ailleurs que soit nommé un remplaçant intérimaire à ce poste, jusqu'à ce que la nomination soit complétée au Conseil des ministres du gouvernement ».

M. Boudreau pourrait par ailleurs combler un poste à l'École Nationale d'administration publique, de Montréal, selon Mme Fortin.

Tant au bureau du ministre qu'à celui des sous-ministres, on éliminait hier toute rumeur de purge pouvant provenir de la nomination de M. Pagé à la direction du ministère, le 5 octobre dernier.

« Les mandats de ces personnes avaient tous dépassé largement la période moyenne des hauts-fonctionnaires d'Ottawa, soit deux ou trois, dans les cas de M. Boudreau, il s'agit de retraites, et dans celui de M. Cadieux, un poste plus intéressant a été offert », a précisé M. Jacques Lamarche, secrétaire général au ministère de l'Éducation.

« J'ai déjà été doyen de la faculté d'Éducation de l'Université Laval, renchérit M. Cadieux, et la possibilité de participer de nouveau aux activités de recherche m'a semblé tout à fait séduisante ».

Le Prix de la justice à Diane Lemieux

QUÉBEC (PC) — La médaille du Prix de la justice a été décernée hier à la coordonnatrice du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Mme Diane Lemieux, lors d'une cérémonie au Palais de justice de Québec.

Le prix a été institué l'année dernière par le ministre titulaire, Gil Rémillard, dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du ministère, afin de souligner la contribution exceptionnelle d'une personne oeuvrant à faire de la justice « une réalité sociale à la portée de tous ».

Diplômée en droit de l'Université de Sherbrooke, Mme Lemieux a été intervenante au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Elle a siégé au sein du comité chargé d'évaluer les modifications au Code criminel concernant l'agression sexuelle mises de l'avant par le ministre fédéral de la Justice.

Cette première titulaire du prix a aussi participé au comité avisé de la deuxième phase d'implantation du guide d'intervention auprès des victimes d'agression à caractère sexuel.

Mme Lemieux a de plus été l'instigatrice d'une recherche importante sur le traitement judiciaire réservé aux femmes agressées sexuellement.

En remettant cette distinction à Mme Lemieux, le ministre Rémillard a souligné qu'elle était une personne qui n'hésite jamais à dénoncer toute situation qui lui paraît discriminatoire.

Il a précisé que le Prix de la justice ne devait pas être l'apanage des juristes et des grandes personnalités du monde juridique, mais qu'il s'adressait surtout à ces individus dont les traits caractéristiques sont le dévouement, le respect des autres et la sensibilité à toute forme d'inégalité entre les être humains.

Columbia partira ... partira pas ?

CAP CANAVERAL (AFP) — Les techniciens de Cap Canaveral ont été obligés hier de recueillir une petite portion du revêtement thermique du réservoir d'hydrogène géant de la navette Columbia dont le lancement restait néanmoins prévu pour aujourd'hui à 20h00 HAE, a annoncé la NASA.

À une quinzaine d'heures du tir de Columbia, qui a déjà été retardé à deux reprises à cause de nombreuses défaillances techniques, une inspection a révélé qu'une section de 10 centimètres carrés (et 3,5 cm d'épaisseur) de la protection thermique de l'énorme réservoir orange s'était décollée à proximité d'un point d'attache avec la navette.

Non décelée à temps, cette nouvelle défaillance aurait pu empêcher le remplissage dans la nuit de mardi à mercredi des 1,5 million de litres d'hydrogène liquide à très basse température qui constitue une part du carburant de la navette.

Après l'opération de recollage du morceau de revêtement thermique, une décision devait être prise tard hier soir par les responsables du lancement, pour entamer le remplissage, prévu pour mardi vers minuit HAE.

Mais les prévisions météo pour jeudi ne sont guère plus favorables, a indiqué la NASA. Et à cause de la présence à bord d'une trentaine de

conditions météorologiques attendues pour ce matin à Cap Canaveral, où l'on considérait qu'un front de perturbations venu du Canada avait une chance sur deux d'empêcher le lancement à l'heure prévue. En cas de plafond nuageux et pluies, les sept astronautes peuvent attendre deux heures dans leur cabine, après quoi le tir serait repoussé de 24 heures.

Et de 2500 méduses à des fins scientifiques, tout retard du lancement dépassant 48 heures obligerait les techniciens à un délai supplémentaire de trois jours pour changer une troisième fois le lot d'animaux-cobayes.

Mardi après-midi, l'équipage de sept astronautes, dont trois femmes, qui forment la plus forte proportion femmes-hommes jamais atteinte pour un vol spatial, a entamé normalement sa période de sommeil, en vue d'un réveil très matinal.

Cette 41^e mission de navette, équipée du laboratoire Spacelab pressurisé, permettra à l'équipage, qui comprend pour la première fois trois médecins, d'effectuer pendant neuf jours des recherches médicales sur les graves perturbations auxquelles est soumis le corps humain au cours de longs séjours en apesanteur.

Mme Hoang
TRAITEUR
Finie la cuisine!
5 soupers à la maison pour 27\$05
260, Notre-Dame Ouest
987-6272

HONDA DE SICI
GRAND PRIX SPECIAL
POUR 6 JOURS SEULEMENT
ACHETEZ UNE HONDA CIVIC
CE N'EST PAS UN BAIL!
PAS DE RACHAT!
PAS D'ATTRAPÉ!
A compter de **199\$*** par mois
CIVIC HATCHBACK 1991
NOUS OFFRONS DES RABAIS SUR LES MODÈLES EN STOCK
PREMIERS AU PAYS
Premiers concessionnaires Honda établis à Montréal et à Laval, nous sommes encore au premier rang de l'épargne!
A MONTRÉAL: 1110, Ste-Marie, Montréal, 879-1550
A LAVAL: 266, boul. Labarre, Ste-Rose, Laval, 625-1953
*Sujet à approbation du crédit. Voir votre concessionnaire pour plus de détails.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SCIENCES HUMAINES
École privée anglaise de filles recherche un professeur d'éducation physique (primaire et secondaire) et de sciences humaines (primaire) pouvant enseigner en français. C'est un emploi à temps plein pour l'année 1991/92.
Le candidat sélectionné devra détenir un permis d'enseigner, une compétence dans les domaines à enseigner et une disponibilité afin d'entraîner des équipes de natation et d'athlétisme.
Veuillez nous faire parvenir immédiatement votre curriculum vitae à l'adresse suivante:
Le Devoir
Dossier 1469
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3S6

Directeur(trice) École d'arts plastiques
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
Qualifications requises:
• Bacc. et 5 ans d'expérience, ou maîtrise et 3 ans d'expérience pertinente.
• Formation en gestion et marketing.
• Bilingue
Faire parvenir votre C.V. au:
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
5170 chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec, H3W 1M7

Le SCRS nie avoir harcelé des Arabes

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — Le surveillant des activités des services de renseignement canadiens taxe le président de la Fédération arabo-arabe d'irresponsabilité pour avoir déclaré que les services secrets ont harcelé les Canadiens d'origine arabe pendant la guerre du golfe Persique.

M. John Bassett, le magnat torontois de la radiodiffusion qui préside le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, a déclaré mardi qu'en dépit de ses allégations publiques, la fédération n'avait jamais fourni aucune preuve de harcèlement.

Pendant la guerre M. James Kafieh, président de la fédération, a affirmé avoir reçu plus de 50 plaintes de la part de personnes disant avoir été intimidées par la visite d'agents du Service canadien de renseignement de sécurité.

Le SCRS a reconnu avoir commencé à visiter et interviewer quelques-uns des 200000 membres de la communauté arabo-arabe juste avant le déclenchement de la guerre dans le Golfe. Ces gens n'étaient pas nécessairement soupçonnés d'être des terroristes ou des espions, a précisé le SCRS. Celui-ci cherchait à

connaître leurs opinions et leurs réactions à la crise du Moyen-Orient. Interviewé à Toronto, M. Kafieh a maintenu que le service cherchait plutôt, ce faisant, à intimider la communauté arabo-arabe et la réduire au silence.

Pour M. Kafieh, les propos de M. Bassett ressemblent davantage à ceux d'un meneur de claques pour le SCRS qu'à ceux du responsable d'un organisme de surveillance.

Il a reconnu que le fédération n'avait encore logé aucune plainte formelle auprès du comité, en partie à cause du fait que certains particuliers hésitent à aller de l'avant, de

peur de représailles. Mais il a dit qu'une demi-douzaine de cas feraient bientôt l'objet d'une plainte en bonne et due forme.

Hier, devant le comité parlementaire de la justice, M. Bassett a soutenu que les allégations de la fédération n'étaient absolument pas justifiées, et a ajouté que le SCRS avait agi de façon appropriée et professionnelle. C'est plutôt M. Kafieh qui s'est comporté d'une manière irresponsable, a-t-il dit.

Le Comité de surveillance est une instance tripartite qui suit les activités du SCRS et étudie les plaintes du public à l'endroit du SCRS.

Chrétien prie Ottawa d'investir plus à Montréal

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Une semaine après avoir dénoncé la création d'un organisme fédéral responsable du développement régional au Québec, le chef libéral Jean Chrétien a demandé au gouvernement conservateur d'investir davantage à Montréal.

M. Chrétien participait hier à un débat à la Chambre des communes sur une motion qui condamnait le gouvernement conservateur pour avoir « abandonné la population de Montréal par son manque manifeste de volonté politique pour fournir des emplois et des opportunités économiques aux gens de cette région ».

Il s'agissait d'une motion déposée par le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, Warren Allmand. La semaine dernière, pourtant, M. Chrétien s'en était pris à la décision du gouvernement conservateur de confier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Benoît Bouchard, un organisme, peut-être même un ministère, responsable du développement régional au Québec.

Tout en se disant en faveur d'établir des objectifs nationaux en matière de développement régional, M. Chrétien s'était opposé à la création d'une nouvelle bureaucratie, affirmant qu'il s'agissait d'un geste pas très habile politiquement.

Le député libéral André Ouellet était allé encore plus loin, en déclarant que le ministre Bouchard s'en venait avec ses gros sabots mettre son empreinte fédérale dans un domaine que les Québécois voulaient rapatrier.

Hier, M. Chrétien a demandé au gouvernement conservateur de s'impliquer davantage à Montréal.

Il a soutenu que la situation économique de la métropole québécoise était désastreuse et qu'elle allait de mal en pis. Il a affirmé que le taux de chômage y était inacceptable, bien plus élevé que celui des autres grandes villes canadiennes, comme Winnipeg, Halifax, ou même Saint-Jean de Terre-Neuve.

« La métropole du Canada est devenue la capitale du chômage », a-t-il lancé. Il a rappelé la position enviable que tenait Montréal il y a une généra-

tion seulement, soutenant que le climat se détériorait à un rythme incroyablement.

Il a également fait valoir le rôle de moteur que Montréal jouait au Québec.

« Si Montréal devient une ville sinistrée, qu'arrivera-t-il au reste du Québec? », s'est-il interrogé.

M. Chrétien a fait état de la pauvreté qui régnait à Montréal, et des milliers d'écoliers qui allaient à l'école, le matin, le ventre vide.

« Quand le gouvernement s'occupera-t-il de ce problème? », a-t-il demandé.

Il a également traité du sort des étudiants, qui n'arrivaient pas à se trouver des emplois d'été. Un étudiant qui ne trouve aucun emploi ne chôme pas seulement durant l'été, mais peut-être aussi dans les années à venir, a-t-il soutenu.

Le chef libéral a affirmé que c'étaient les politiques du gouvernement conservateur, surtout celles des taux d'intérêt et du dollar élevés, qui avaient été dévastatrices pour Montréal.

Il a dénoncé le fait que les conservateurs, après près de sept ans au

pouvoir, blâmaient encore les libéraux fédéraux pour la situation actuelle.

Il a rappelé que c'étaient les libéraux qui avaient pris en charge le Canada et qui en avaient fait l'avionnerie florissante d'aujourd'hui.

Il a demandé au gouvernement conservateur d'utiliser la même recette et d'investir dans des secteurs comme la rénovation domiciliaire et les résidences pour personnes âgées.

« Il y a des milliers de possibilités à Montréal pour des investissements publics, a-t-il déclaré. Ça crée des emplois. »

Il a notamment recommandé au gouvernement de s'impliquer dans le développement d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, ce qui pourrait assoier la réputation de Bombardier dans ce domaine de pointe.

M. Chrétien s'en est finalement pris au ministre responsable de Montréal, le ministre des Transports Jean Corbeil, qui n'aurait rien fait pour redresser la situation.

« Le plus gros problème de Montréal, c'est le ministre lui-même », a-t-il affirmé.

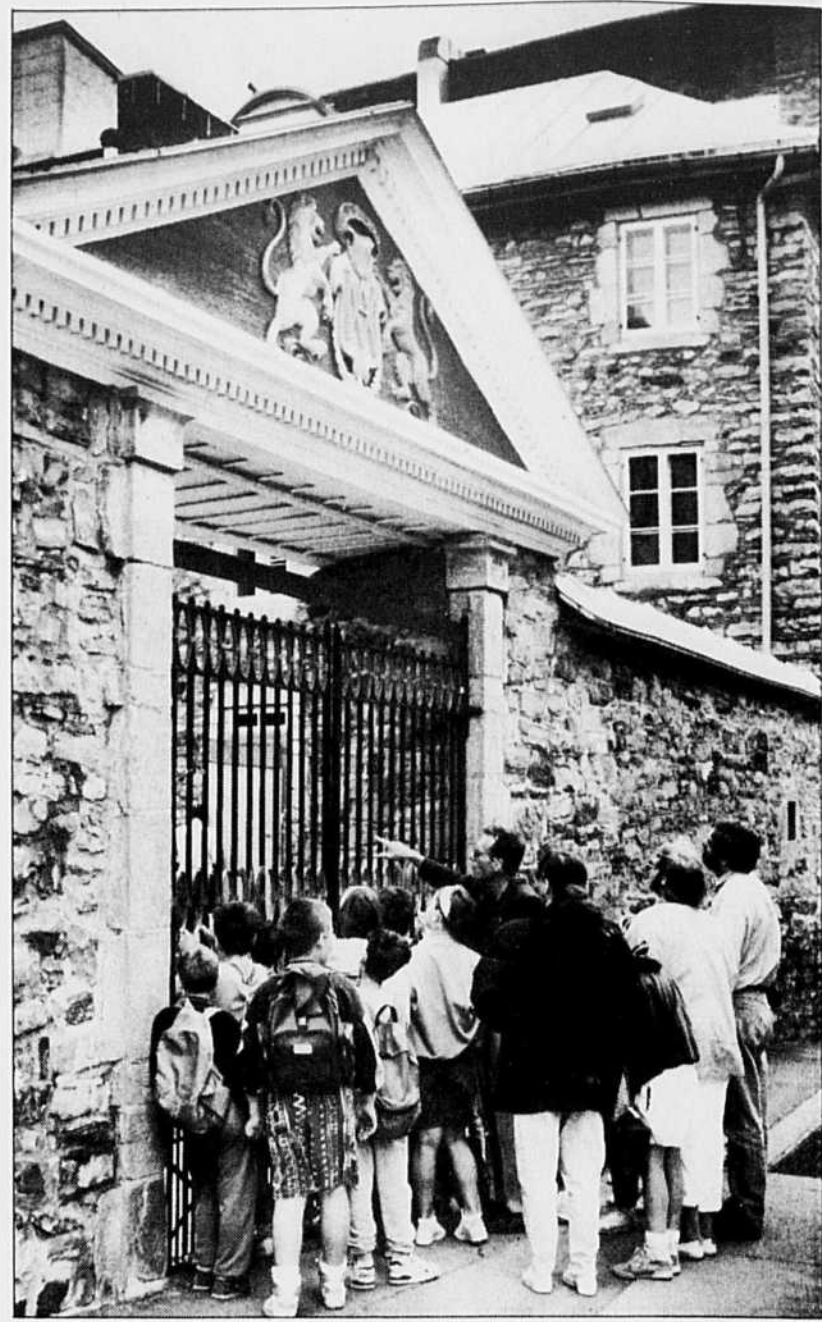


PHOTO JACQUES GRENIER

Rues des écoliers

Les grappes habituelles de touristes dans les rues du Vieux-Montréal ne sont pas encore là, mais les écoliers terminent souvent leur année scolaire par des visites organisées et des promenades guidées par leurs professeurs. Hier, ces enfants regardaient par les grilles du presbytère de l'église Notre-Dame un morceau de notre histoire.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Québec

rappelle-t-il, préfère ce dernier système.

Mais le sombre diagnostic du Conseil du bien-être social correspond à celui de l'Association médicale du Canada et il fait écho aux doléances de toutes les provinces depuis le dernier budget fédéral.

Depuis 1986, le gouvernement conservateur à Ottawa ralentit en effet la croissance de ses versements aux provinces pour la santé et l'éducation supérieure. Dans son dernier budget, il a gelé ses paiements comptants jusqu'en 1994-95.

À l'origine, cette pratique lui avait rapporté de bien minces économies: à peine 100 millions de \$ la première année. Mais en suivant la courbe qu'entend donner Ottawa à ses paiements, le Conseil en arrive à une épargne annuelle de 16 milliards de \$ par année à la fin de la décennie.

À ce rythme, le Québec (parce qu'il compte plus sur des points d'impôts que les autres provinces) serait le premier à ne plus recevoir d'argent comptant d'Ottawa pour son système de santé. Cela se produirait d'ici cinq ans. L'Ontario, pour sa part, serait à sec tout de suite après l'an 2000 et le gouvernement fédéral ferait son dernier paiement en 2009 au Yukon.

Ce rapport, et le cri d'alarme qu'il contient, constitue un nouveau pavé dans la mare fédérale au moment où ce dernier fait beaucoup de place dans son discours constitutionnel à la notion de normes ou d'objectifs pancanadiens dans les principaux secteurs d'activités au pays.

« Si la tendance se maintient (...), l'administration fédérale n'aura plus d'intérêts dans l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire et n'aura plus, non plus, son mot à dire », fait valoir à ce sujet le conseil. Reconnaisant qu'il verse de moins en moins d'argent comptant aux provinces, Ottawa a annoncé qu'il entendait se doter de nouvelles

armes législatives pour obliger les provinces à se conformer à l'exigence d'un système de santé universellement accessible et gratuit.

Mais le Conseil du bien-être social rappelle que la santé est de compétence provinciale et fait valoir que les provinces auraient alors beau jeu de traîner Ottawa devant les tribunaux.

De plus en plus, d'ailleurs, les provinces prennent le chemin des tribunaux pour faire respecter des engagements fédéraux en matière fiscale.

Le gouvernement du Québec menace actuellement de porter sa cause jusqu'en Cour Suprême si le fédéral fait obstacle à son projet d'un ticket modérateur dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Et il y a deux ans, trois provinces, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta avaient contesté devant les tribunaux la décision unilatérale d'Ottawa de plafonner leurs paiements sociaux.

◆ La veuve

res heures du 14 mai dans sa demeure pékinoise ». Le Maréchal Lin Piao, héritier désigné du « grand timonier » avait été accusé de complot contre la vie de Mao.

Chine Nouvelle n'a pas précisé les conditions de la mort de la veuve de Mao Tse-toung. L'agence a ajouté que Jiang Qing se trouvait en résidence surveillée et qu'elle suivait un traitement médical.

Le magazine américain Time avait annoncé, lundi, que la veuve de Mao, atteinte d'un cancer de la gorge, s'était suicidée par pendaison, probablement pour abrégé ses souffrances.

La veuve de Mao, dirigeante de la « bande des quatre » ultra-gauchiste, a été l'un des principaux responsables des excès et persécutions massives de la Révolution culturelle (1966-76). Elle avait été condamnée à mort en 1981 lors d'un célèbre procès dont des images avaient été retransmises à la télévision.

On avait vu l'ancienne actrice de Shanghai se débattre, insulter ses juges et se faire expulser de la salle en hurlant « on a raison de se révolter », l'un des slogans les plus célèbres de la Révolution culturelle.

Deux ans plus tard, en janvier 1983, sa peine avait été commuée en détention à perpétuité.

Chine Nouvelle a précisé que la veuve de Mao avait été placée en résidence surveillée en mai 1984.

Le sort de Jiang Qing avait fait l'objet de nombreuses spéculations et les autorités chinoises n'avaient pas, ces dernières années, indiqué si elle se trouvait en prison ou en résidence surveillée. Elles avaient toutefois démenti à plusieurs reprises des informations sur un décès de Jiang Qing.

Les autorités chinoises ont at-

tendu trois semaines avant d'annoncer le décès de Jiang Qing. Il est possible qu'elles aient voulu éviter que le décès de la veuve de Mao ne fournisse le prétexte à des manifestations avant le 2ème anniversaire de la répression sanglante de la nuit du 3 au 4 juin 1989.

◆ Le PQ

membres de son parti sur ce sujet.

La question constitutionnelle a rebondi en Chambre, par ailleurs. Suite aux déclarations du ministre fédéral Joe Clark, qui saluait lundi la « flexibilité » dont M. Bourassa fait preuve dans le dossier constitutionnel, le député péquiste Jacques Brassard s'est enquis auprès du premier ministre de ce que M. Clark avait voulu dire.

Et le député de lire en Chambre la définition que donne le Petit Robert du mot flexible: « qui se laisse courber, plier, qui cède aisément aux impressions, aux influences, qui s'accommode facilement aux circonstances. Avec les synonymes suivants: élastique, pliable, souple, docile, malléable, maniable ».

Le premier ministre lui a répété ce qu'il avait dit la veille, à savoir qu'il avait appelé à M. Clark que « le Québec ne pouvait pas accepter ce type de fédéralisme où deux gouvernements se concurrencent ». Il ajouta que le gouvernement ne « veut pas démanteler allègrement le fédéralisme canadien », que dans cette perspective, il est ouvert à des discussions de manière à pouvoir « décentraliser ou remanier en profondeur le fédéralisme actuel avec une obligation de résultat » (le premier ministre a répété la phrase en insistant sur le second segment pour laisser tomber le terme décentraliser).

« Ce n'est pas parce qu'on est prêt à discuter qu'on devient automatiquement coupable de trahison », a-t-il lancé.

◆ Coupures

laire manque à gagner qui découlera de la réforme Ryan n'inclutait jamais de réduction de service.

On parlait de gel de salaires, d'augmentations du prix de la CAM, de mises à pied d'employés temporaires, d'une hausse possible de taxes pour les contribuables de la CUM, mais pas de coupures dans le service.

Robert Perreault, le président du conseil d'administration, l'avait d'ailleurs dit et répété haut et fort lors de sa conférence de presse du 8 mai dernier.

« Jamais dans ma vie, avait-il déclaré, j'ai vu un gouvernement, aussi mal pris soit-il avec un problème budgétaire, se désengager de la sorte du financement du transport en commun. La désinvolture avec laquelle Québec s'y prend pour pelletter ses problèmes chez le voisin est absolument incroyable. Malgré tout, je

peux assurer les gens qu'il n'y aura pas de coupures de services à la ST-CUM ».

Interrogé sur ce revirement hier, Robert Perreault explique que si jamais les villes de la Communauté urbaine de Montréal refusent de s'occuper de la facture, il faudra bien envisager cette alternative.

En principe, les municipalités de la CUM peuvent refuser de payer la note. Mais en pratique, c'est autre chose. Quoi qu'il en soit, lors de cette conférence de presse, Robert Perreault n'a nullement fait allusion à cette possibilité, laissant plutôt entendre que la question était de savoir comment les villes s'y prendraient pour assumer cette nouvelle facture. Le maire de Verdun, Raymond Savard, devait même déclarer au DEVOIR cette journée-là que les municipalités « n'auront pas le choix de payer la note ».

Dans ce contexte, l'hypothèse de coupures de services à la ST-CUM vient contredire les propos du président de son conseil d'administration. Ce qu'il nie.

« Lors de leur assemblée extraordinaire tenue récemment, les maires de la CUM ont clairement indiqué qu'ils étaient en faveur du maintien et du développement du transport en commun à Montréal. Mais ils ont aussi dit, précise Perreault, que pour atteindre cet objectif, le maintien des subventions gouvernementales était absolument nécessaire ».

Pour Normand Lamoureux, président du syndicat des employés d'entretien de la ST-CUM, les coupures de services sont « inévitables ». Car avec un manque à gagner de 200 millions \$, ce n'est pas en grattant les fonds de tiroir et en haussant de quelques dollars le prix de la CAM qu'on arrivera à boucler le budget.

« Mais j'utilise le mot inévitable dans le mesure où les opposants à la réforme Ryan ne s'organisent pas plus efficacement pour faire comprendre au gouvernement le non-sens de son projet de loi ».

Selon lui, avant de commencer à parler de coupures de service, il faut mettre dans le coup les citoyens et créer un véritable mouvement populaire de protestation. Convaincu que les discours ont fait leur temps, il pense à une grande marche dans les rues de Montréal.

« À la ST-CUM, demain (aujourd'hui), on posera quelques gestes qui vont dans cette direction. Les employés arboreront des rubans noirs autour de leur bras et distribueront aux usagers des lettres de protestation qui seront par la suite acheminées à Québec ».

« Ce n'est pas une grosse affaire, j'en conviens, c'est très symbolique et ça ne fera pas reculer le gouvernement, on le sait aussi, mais c'est très rare qu'on voit syndicats et patrons dans cette boîte s'unir dans une même cause. Ne serait-ce que pour cette raison, c'est très important. D'aucune manière faut-il minimiser la portée de cette initiative car, d'une part, elle risque de sensibiliser la population et, d'autre part, qui sait ? peut-être nous amener vers d'autres actions communes ».

Rappelons qu'à compter de midi

aujourd'hui, autobus et métro cesseront de rouler pendant une minute pour rappeler aux Montréalais le caractère essentiel du transport en commun. Un 60 secondes de silence qui ne risque toutefois pas d'ébranler le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, qui une fois encore hier, a fait savoir que le gouvernement n'avait pas l'intention de modifier son projet de loi sur le transfert des responsabilités aux municipalités, dont le principe a d'ailleurs été adopté à l'Assemblée nationale lundi soir.

En commission parlementaire, M. Ryan a de nouveau rejeté les prétentions de l'Union des municipalités du Québec, reprochant même à son représentant, le maire de Chicoutimi, Ulrich Blackburn, d'être mal préparé à discuter du contenu du projet législatif.

M. Ryan a aussi rejeté « pour le moment » une suggestion du président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, qui proposait que la surtaxe que pourront imposer aux entreprises les villes desservies par un organisme de transport en commun, soit également imposée aux entreprises établies en périphérie des grands centres.

◆ Affrontements

gades anti-émeutes sont parvenus à immobiliser les colonnes de marcheurs qui s'apprétaient à se rendre de la banlieue et des quartiers périphériques jusqu'à la Place des Martyrs, à travers le centre d'Alger.

En milieu d'après-midi, la guerre de position imposée par les policiers aux manifestants semblait avoir tourné à l'avantage des premiers. Quelques centaines d'islamistes, formés en groupes mobiles, tentaient en vain de rejoindre leur camarades bloqués derrière les barrières de police. De guerre lasse, certains marcheurs venus d'el-Harrach et d'Hussein Dey ont rebroussé chemin.

De leur côté, les islamistes avaient imposé la fermeture de la quasi-totalité des commerces du centre d'Alger et quartiers périphériques de Hussein Dey, Kouba, el-Biar, Bach Jarrach et Bab-el-Oued. Les commerçants récalcitrants auraient été menacés par des militants du FIS, selon certains témoignages.

Ces derniers ont aussi réussi à paralyser plusieurs lignes de transport et ont fait pression toute la matinée sur les entreprises pour qu'elles se mettent en grève. Des orateurs islamistes ont « maudit » les ouvriers et les commerçants qui poursuivraient leurs activités malgré l'appel du FIS. Entre deux lectures du Coran, ils ont aussi appelé la malédiction de Dieu sur les dirigeants algériens.

De source officielle, on a seulement indiqué que cinq gendarmes ont été blessés par une voiture qui tentait de forcer un barrage dans la nuit de lundi à hier, Place du 1er mai. On indique également que des attaques à l'arme blanche, couteaux et barres de fer, ont été enregistrées contre des policiers en faction devant le siège de l'Assemblée nationale.

Quelque 700 personnes ont été d'autre part traitées dans les deux plus grands hôpitaux d'Alger pour des complications respiratoires dues à l'inhalation de gaz lacrymogènes.

L'intervention énergique des forces de l'ordre survient 12 heures après un communiqué du ministère de l'Intérieur annonçant que les regroupements sur la voie publique non-autorisés seraient dispersés par la force et que leurs organisateurs seraient poursuivis.

Le président du FIS, Abassi Madani, a de nouveau fait le tour des quartiers d'Alger pour galvaniser ses partisans. Mais on était toujours dans l'incertitude la plus totale au sujet de la participation du mouvement islamiste aux prochaines législatives anticipées du 27 juin.

5 juin

par la PC et l'AP

1987 : quatre permanents de CSN sont arrêtés relativement à l'attentat à la bombe perpétré contre le Motel Universel de Chicoutimi, propriété de Raymond Malenfant.

1981 : première grève des enseignants au Nouveau-Brunswick.

1980 : dépôt à Québec du rapport du Juge Malouf sur le coût des Jeux olympiques de Montréal, qui ont coûté 11 fois plus cher que prévu. Le juge Malouf met surtout en cause le maire Jean Drapeau et l'architecte Roger Taillibert.

1968 : le sénateur Robert Kennedy, 42 ans, est assassiné à Los Angeles.

1967 : la guerre des Six Jours éclate entre Israël et les pays arabes, échec d'initiatives à l'ONU en vue d'un cessez-le-feu.

1966 : le gouvernement libéral de Jean Lesage est défait aux élections générales du Québec; l'Union nationale et Daniel Johnson prennent le pouvoir.

1965 : Washington admet officiellement pour la première fois que des troupes américaines sont engagées dans les combats au Sud-Vietnam, pour la défense d'installations importantes.

1940 : seize organisations, incluant des fascistes, des nazis et des communistes, sont déclarées illégales au Canada.

1882 : un typhon et un raz de marée fait 100000 morts à Bombay, en Inde.

1854 : un traité de libre-échange est signé entre le Canada et les États-Unis.

1752 : Benjamin Franklin fait voler un cerf-volant pendant un orage et découvre que la foudre a des effets qui ressemblent à l'électricité statique.

Ils sont nés en 5 juin: Le philosophe Socrate (469-399 av. J.-C.); l'actrice française Réjane (1856-1920); le compositeur russe Igor Stravinski (1882-1971) (selon le calendrier grégorien, le compositeur est né le 18 juin); l'économiste anglais John Maynard Keynes (1883-1946); le philosophe Jean-Paul Sartre (1905-1980); le ministre canadien des Affaires extérieures, Joe Clark.

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montreal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 2686556
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

1 Place Ville Marie, suite 606
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fax-similé (514) 954-1396

MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

RÉSULTATS
Loto-Québec

Banco Tirage du 91-06-03

3	4	6	9	13
18	21	24	27	29
30	33	41	45	46
48	50	54	57	60

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-06-05

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____

Adresse actuelle _____

Code postal _____ No. tél. _____

Nouvelle adresse _____

Code postal _____ No. tél. _____

Date de déménagement _____

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à LE DEVOIR service à la clientèle 211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1 Mtl (514) 844-5738 - Ext. 1-800-463-7559

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mercredi 5 juin 1991

La SDI aidera autant d'entreprises contre la récession qu'en 1981-82

Robert Dutrisac

LA RÉCESSION actuelle fait peut-être moins de victimes qu'en 81-82, mais la Société de développement industriel (SDI) devra aider autant d'entreprises comateuses qu'en cette période sombre du début de la décennie 80.

C'est l'évaluation qu'a faite la « brigade économique » — un comité créé par le ministre Gérard Tremblay il y a cinq mois —, a indiqué sa co-présidente Guylaine Saucier. Les deux co-présidents — l'autre étant Claude Beauchamp, l'ex-président des Publications Transcontinentales — faisaient hier un premier « bilan d'étape » devant la presse.

Le programme de relance PME de la SDI a secouru 158 entreprises pour une aide gouvernementale globale de 67,2 millions \$. Ces prêts participatifs, en définitive non garantis, sont venus renflouer le fonds de roulement de 125 entreprises (47,9 millions \$), financer les crédits d'impôts de 29 compagnies (6,7 millions \$) et contribuer à 4 regroupements (12,6 millions \$).

Rappelons qu'en 81-82, la SDI avait aidé 688 entreprises et consenti 130 millions \$, essentiellement des subventions.

Si l'on tient compte des investissements consentis, depuis le lancement de ce programme de relance l'an dernier, tant par le gouverne-

ment que par le secteur privé à la faveur de restructurations financières, c'est un total de 172,6 millions \$ qui ont été injectés dans des PME mal en point. Les apports aux fonds de roulement ont compté pour 108,7 millions \$, les regroupements pour 54,2 millions \$ et les financements des crédits d'impôts pour 9,7 millions \$.

En tout, ces investissements ont contribué à préserver 10,447 emplois directs et quelque 16 000 indirects, selon les calculs de la brigade économique.

« Une donnée qui n'est pas statistique, c'est que notre but était que les intervenants (des secteurs public et privé) qui aident les entreprises en temps de récession puissent se concerter; c'est le grand succès de la

brigade », a souligné Mme Saucier.

En ce sens, « les consultants ont apporté une aide très précieuse et ils l'ont fait gratuitement », estime la co-présidente.

Comptables, administrateurs agréés et conseillers financiers sont appelés à faire une évaluation sommaire de la situation de leurs clients avant que leurs problèmes, s'il y a, ne s'aggravent. Ce bénévolat n'est toutefois pas tout à fait désintéressé. Dans la plupart des cas, la SDI exige, avant d'accorder son aide, qu'un plan de redressement soit dressé dont elle subventionne la moitié des coûts jusqu'à concurrence de 2500 \$.

Selon un porte-parole de la SDI, M. Claude Meunier, 80 % des demandes

acceptées ont fait l'objet de plans d'affaires au coût moyen de 4000 \$ pièce. Effet d'entraînement de leurs services « gratuits », les divers consultants ont donc empoché quelque 500 000 \$ dont la moitié est subventionnée.

De 30 millions \$ qu'elle était l'an dernier, l'enveloppe globale du programme est passée à 105 millions \$. En outre, le gouvernement a suivi plusieurs recommandations de la brigade économique, de souligner M. Beauchamp. Le montant du prêt minimum a été ramené de 100 000 \$ à 50 000 \$, l'exigence de rentabilité durant les trois années précédant la demande a été supprimée et 50 % du prêt peut désormais être déboursé avant même que les formalités ne

soient remplies. De plus, « la SDI a réduit de moitié ses délais pour l'analyse d'un dossier, de 83 à 41 jours », a-t-il ajouté.

La brigade recommande au gouvernement de maintenir le programme actuel même si la récession commence à s'estomper, a indiqué M. Beauchamp.

Par ailleurs, selon M. Meunier, la SDI dévoilera dans dix jours ses résultats et affichera une perte. Conséquence de la récession actuelle, cette perte, la première à survenir depuis plusieurs années, ne résulte pas du programme de relance, qui est encore trop jeune, mais de prêts consentis dans le cadre de ses programmes réguliers.

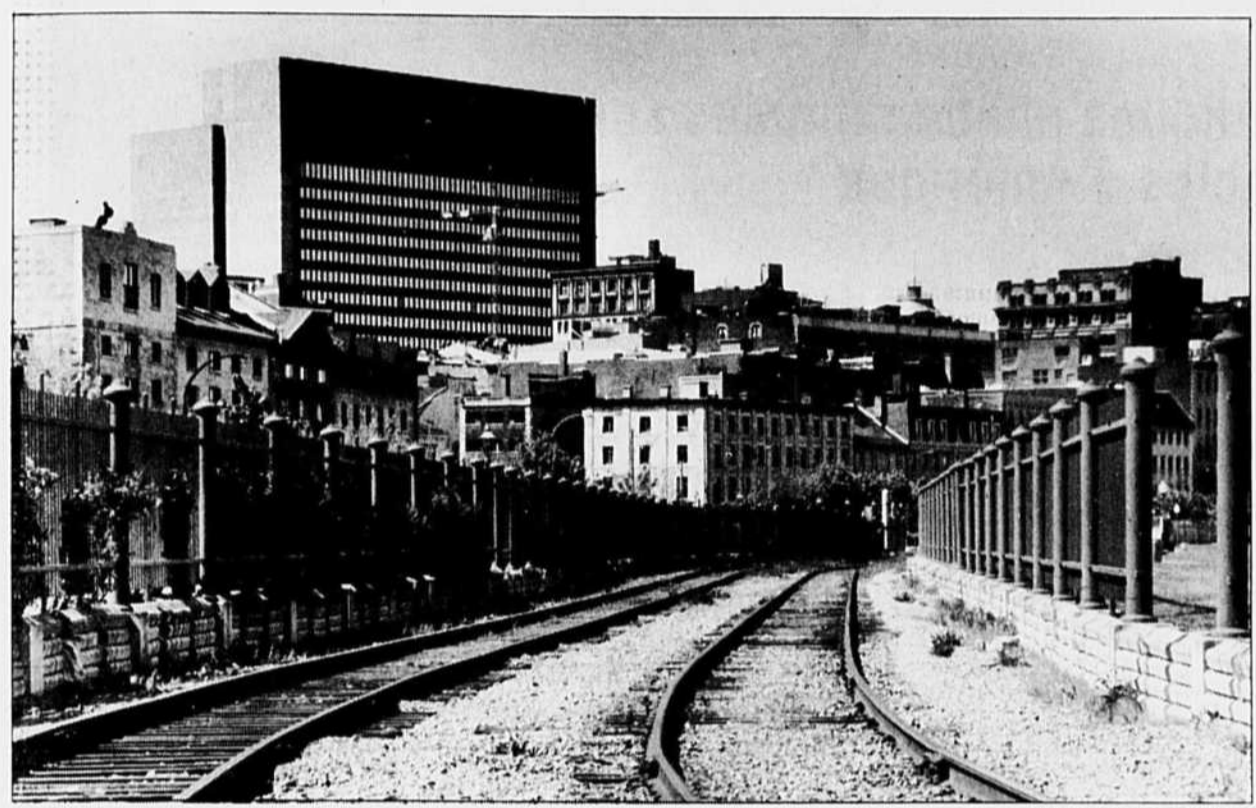


PHOTO JACQUES GRENIER

Dans le Vieux-Montréal, on est encore loin des aménagements des vieux ports de Toronto, de Boston ou de Baltimore.

Le Vieux-Montréal aurait besoin d'un autre milliard d'investissements

Serge Truffaut

LA SOCIÉTÉ immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMP) estime qu'il faudra investir l'équivalent d'un autre milliard dans divers projets immobiliers pour asseoir définitivement le développement du Vieux-Montréal.

Au cours d'un entretien, le directeur général de la SIMPA, M. Clément Demers, a estimé en effet que si des investissements de 1 milliard \$ étaient effectués au cours des cinq prochaines années, notamment dans le secteur résidentiel, « la revitalisation de ce quartier serait définitivement assurée ».

À cet égard, M. Demers a indiqué que des projets résidentiels élaborés en fonction du vaste espace situé à l'est de la rue Berri, et en bordure du fleuve Saint-Laurent, permettraient à ce quartier, une fois ces projets achevés, d'atteindre une masse critique intéressante dans le domaine résidentiel.

Parrainés pour la plupart par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), ces projets encore en voie de gestation introduiraient dans le marché suffisamment d'unités pour attirer le secteur commercial et accélérer ainsi le développement de ce quartier, qui y a encore une dizaine d'années, était dans un état moribond.

Enclavés dans le sous-quartier dit du Faubourg Québec, ces projets presque exclusivement résidentiels entraîneront des déboursés variant entre 200 et 300 millions \$. De sorte qu'entre le vaste projet de la filiale immobilière du Canadien National, au sud-ouest de la Place Bonaventure, et des projets de la SHDM, toute la partie située au sud du centre-ville de Montréal sera dotée d'un stock résidentiel qui devrait encourager un développement rapide de ce périmètre.

Depuis sa mise sur pied il y a plus d'une dizaine d'années, la SIMPA, avec un capital de 122 millions \$ et de

concert bien évidemment avec le secteur privé, a contribué à la revitalisation de ce secteur historique en participant à des projets d'une valeur totalisant 400 millions \$. Selon M. Demers, ces divers projets auraient favorisé d'autres investissements atteignant 800 millions \$.

Toujours en cours de construction, le Centre de commerce mondial et le complexe Chaussegros-de-Léry sont les deux projets majeurs dans lesquels la SIMPA s'est impliquée afin de redynamiser notamment la vocation commerciale du quartier.

De fait, selon les informations fournies par le directeur général de la SIMPA, le pied carré des édifices à bureaux situés dans le Vieux-Montréal s'aligne désormais sur ceux des édifices construits en banlieue. Autrement dit, ce quartier a repris quelque peu du poil de la bête pour proposer une gamme variant entre 12 et 22 \$ le pied selon qu'il s'agisse d'un édifice de classe A ou d'un classe B.

Le libre-échange à trois inquiète

Rollande Parent

de la Presse Canadienne

DES GROUPES syndicaux et de coopération internationale québécois s'inquiètent de ce que le gouvernement canadien s'apprête à participer à la première ronde de négociations sur le traité canado-américano-mexicain, mercredi prochain, à Toronto, sans qu'un débat public ait eu lieu au pays sur la question.

« Le Canada se tient à l'écart sur un strapontin. Il regarde la scène se dérouler entre un géant de 250 millions d'habitants (les États-Unis) et un autre de 90 millions (le Mexique). »

« Le gouvernement canadien fait de la sous-traitance au gouvernement américain pour négocier un accord de libre-échange. Ça frise l'irresponsabilité, l'inconscience ou l'incompétence », a lancé, hier, en conférence de presse, Fernand Daoust, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

La coalition veut pour sa part amener le gouvernement canadien à prévoir des mesures d'ajustement pour les travailleurs et les entreprises qui risquent d'être le plus touchés par la libéralisation des relations commerciales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Pour sa part, la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, s'explique le mutisme et la discrétion des autorités fédérales par le fait que le gouvernement ne veut pas que personne soit témoin de ce que le Canada joue le rôle de « chien de poche des États-Unis » dans cette négociation.

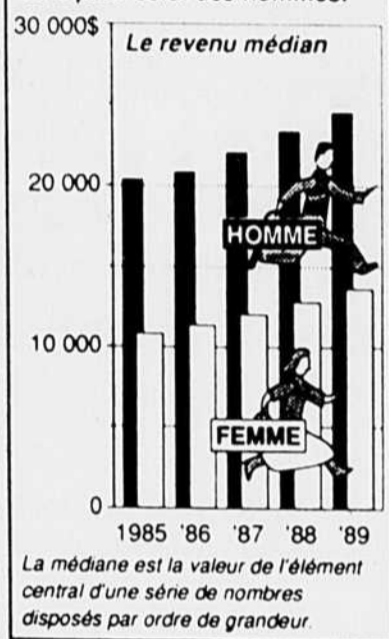
« On veut être mis dans le coup. On veut avoir accès à tous les documents. On veut infléchir les stratégies qui nous seraient défavorables. On veut parler de mesures d'adaptation », a plaidé M. Daoust.

Outre la CSN et la FTQ, la coalition est formée de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et de groupes de recherche universitaire.

La coalition est venue à envier ce qui se passe aux États-Unis où, observe-t-elle, se déroule un débat sur cet accord et où le président Bush, en réaction aux préoccupations du Congrès, a pris des engagements à l'égard de mesures d'ajustement, de programmes de formation pour les travailleurs et de normes environnementales.

Ecart de salaire

Entre 1985 et 1989, le revenu médian des femmes a augmenté de 26 pour cent comparativement à 20,7 pour cent pour celui des hommes.



Source: Statistique Canada (PC)

fémmin tiré d'un emploi s'est accru le plus rapidement. La progression a été de 40,5 %. Les Albertains ont écopé de la plus petite augmentation, soit 16,7 %.

Pour les hommes, la plus forte hausse a été signalée au Yukon (42,8 %) tandis que la plus faible, 11,7 %, revenait à la Saskatchewan.

C'est en Saskatchewan, toujours, que l'écart fédéral a relevé le plus petit écart salarial entre hommes et femmes, ces dernières touchant 63 % du revenu médian des hommes en 1989. À l'autre bout de l'échelle, les femmes du Nouveau-Brunswick devaient se contenter de 48,3 % du revenu masculin.

Une personne qui gagne le revenu médian se trouve en plein milieu d'une série de niveaux de revenus, disposés selon un ordre de grandeur décroissant. Le revenu médian diffère du revenu moyen, qui est la somme de tous les revenus, divisée par le nombre de travailleurs.

Statistique Canada a par ailleurs signalé que la dépendance des Canadiens à l'égard des revenus de régimes de pension s'est accentuée au cours des années 80. En 1989, les régimes de pension comptaient pour 10,4 % de tous les revenus, une proportion qui atteignait seulement 6 % en 1980.

Pour l'agence fédérale, le phénomène s'explique par une baisse des prestations des régimes privés de retraite, combinée à la hausse des versements des régimes publics.

L'écart entre le salaire des femmes et des hommes se rétrécit

OTTAWA (PC) — Les femmes ont réduit l'écart qui sépare leurs salaires de ceux des hommes entre 1985 et 1989, mais ne gagnaient toujours qu'un peu plus de la moitié du revenu d'emploi des hommes, révélait mardi Statistique Canada.

Pendant ces quatre années, le revenu médian des femmes a augmenté de 26 %, comparativement à 20,7 % pour celui des hommes. Mais en 1989, ce même revenu n'atteignait toujours que 55,9 % de celui des hommes, une hausse de 3,3 % par rapport à 1985 (53,6 %).

Le revenu médian des femmes, qui était de 10 873 \$ en 1985, a grimpé à 13 700 \$ en 1989, a constaté l'agence fédérale de statistique. Mais dans le même laps de temps, le revenu médian des hommes est passé de 20 299 \$ à 24 500 \$.

En quatre ans, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest que le revenu

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1879.04 - 1.94
TSE-300	3549.59 - 5.33
Dow Jones	3027.95 - 7.38
Dollar canadien (US Cents)	87.37 - .01
Or (New York-US\$)	362.50 - .50

Bombardier presse Ottawa de prendre une décision sur le TGV d'ici trois mois

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

SI LE CANADA et ses entreprises ne veulent pas rater le train des retombées du TGV, il faudra que les gouvernements fassent d'ici « deux à trois mois » un choix technologique et donnent le feu vert à une étude de faisabilité pour le corridor ferroviaire entre Québec et Windsor.

C'est ce que soutient le président du groupe Matériel de transport chez Bombardier, Jean-Yves Leblanc. « Avec la décision du Texas, nous sommes maintenant entrés dans une course contre la montre si nous voulons que les entreprises canadiennes participent aux retombées du projet », a-t-il dit hier alors qu'il était conférencier aux Rendez-vous d'affaires sur le transport et les voyages à Montréal.

Commentant la déclaration du ministre fédéral Michael Wilson voulant qu'Ottawa n'attribuerait pas de contrat en 1991, M. Leblanc a signalé que ce qui importe d'abord, c'est de faire un choix entre les technologies en présence et entreprendre, en partenariat avec le secteur privé, une étude de faisabilité pour le projet canadien. Ce sont ces décisions qui doivent être prises, estime-t-il, d'ici deux ou trois mois.

M. Leblanc croit qu'avec les études déjà réalisées, dont celle de Via Rail et de Bombardier, « les gouvernements ont suffisamment d'éléments pour prendre une décision sur la technologie et y aller en partenariat pour l'étude de faisabilité ». Ce n'est qu'après, souligne-t-il, que l'on aura à décider si le projet doit être réalisé ou non. Il croit toutefois que cette étude de faisabilité devrait confirmer les prétentions de l'étude de pré-faisabilité de Bombardier, publiée l'an dernier, et qui concluait qu'un TGV serait rentable, moyennant une contribution publique équivalant à 1,6 milliard \$, sur un projet de 5,3 milliards \$.

M. Leblanc estime d'ailleurs qu'il appartient au Québec et à l'Ontario de prendre le « leadership » dans cette affaire. Les deux gouvernements doivent d'ailleurs recevoir, si ce n'est déjà fait, le rapport du groupe de travail Carman-Bujold qu'ils avaient créé pour examiner ce sujet. « Le Québec et l'Ontario doivent se prononcer bientôt », prévoit-il.

Actuellement, deux projets se font concurrence au Canada, soit le TGV dont Bombardier détient les droits de GEC-Alsthom pour l'Amérique du Nord et le Sprinter, de la firme helvético-suédoise Asea Brown Boveri. Si le temps presse au Canada, c'est

que dans l'hypothèse où le projet au Texas prend une bonne longueur d'avance, les probabilités sont élevées qu'une portion substantielle de la sous-traitance et des contrats d'approvisionnement en pièces aillent aux États-Unis.

Bombardier, signale M. Leblanc, a fait des efforts depuis plusieurs mois, participé à des missions, pour mettre en contact des entreprises canadiennes avec des entreprises européennes afin de favoriser les transferts de technologies relatives au TGV. Or, il faut s'attendre, dans l'éventualité où le projet canadien ne se fait pas ou retardé d'un an ou deux, à ce que les États-Unis réclament aussi que du « maillage » se fasse entre les entreprises américaines et européennes.

La technologie du TGV étant très « pointue », il est probable, estime M. Leblanc, qu'il ne serait pas possible d'avoir plus d'un fournisseur pour plusieurs éléments entrant dans la fabrication des véhicules. Or, si des ententes sont déjà signées avec des sociétés américaines pour des transferts de technologie, les entreprises canadiennes auront moins de chances de prendre leur part des retombées du projet. Par contre, si les projets texan et canadien se développent à peu près concurrentiellement, les entreprises canadiennes auront plus

de possibilités de décrocher des contrats d'approvisionnement.

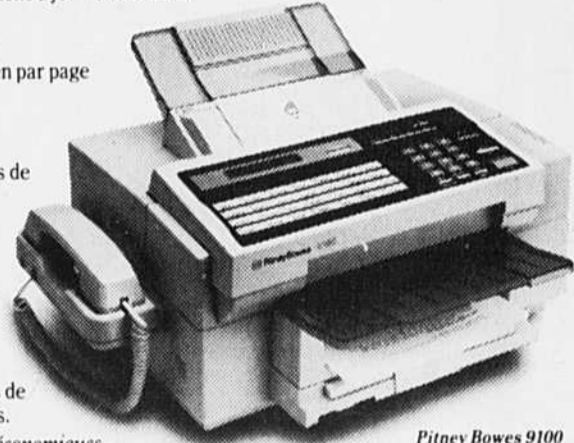
Quant à la répartition du travail pour la fabrication des véhicules, M. Leblanc affirme que des études restent à faire chez Bombardier. Il est vraisemblable de croire que l'usine de La Pocatière, dans le Bas Saint-Laurent, obtiendra une part substantielle du travail d'assemblage. Avec un éventuel projet au Texas, l'usine de Bombardier au Vermont, serait aussi mise à contribution.

S'il y a un projet au Canada, Bombardier sera aussi « sensible », dit M. Leblanc, à une répartition des retombées entre les deux principales provinces intéressées, soit le Québec et l'Ontario. Il n'est pas exclu que du travail d'assemblage puisse se faire aussi en Ontario. Appelé à commenter l'intérêt que pourrait avoir Bombardier à acquérir 50 % de la participation de Lavalin dans l'usine d'ITDC (qui fabrique des trains de banlieue) en Ontario, M. Leblanc répond que « c'est une avenue possible » mais ajoute aussitôt qu'il serait possible d'ériger une toute nouvelle usine là-bas pour faire le travail. Il est certain, cependant, que si les projets texan et canadien arrivent en même temps en production, vers 1994, Bombardier va « manquer d'espace » à La Pocatière et devra alors prendre des décisions.

PERCÉE DANS LE MONDE DES TÉLÉCOPIEURS À PAPIER ORDINAIRE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Voici un télécopieur Pitney Bowes abordable de faible encombrement, qui vous donnera des impressions à jet d'encre d'une qualité supérieure.

- La meilleure qualité de reproduction au coût moyen par page le plus faible.
- Capacité de mémoire extensible permettant de réduire davantage les frais de téléphone, par exemple, en transmettant des documents après les heures ouvrables, moment où les tarifs sont les moins élevés.
- Vitesse d'exécution supérieure synonyme de liaisons rapides et de frais de communication peu élevés.
- Fournitures simples et économiques — uniquement du papier ordinaire pour copier et des cartouches d'encre autonomes.
- Options de financement souples, y compris la location.
- Service de diagnostic à distance permettant à nos techniciens qualifiés d'intervenir sur-le-champ au téléphone sans se déplacer. Si des réparations sont nécessaires, un technicien chevronné de Pitney Bowes vous rendra visite dans un délai maximum de 4 heures ouvrables. Pour en savoir plus long à ce sujet, composez les 514-339-1000 ou faites-nous parvenir le coupon-réponse.



Pitney Bowes 9100

Postez à: Pitney Bowes, Division des télécopieurs 10000, boul. Cavendish Saint-Laurent (Québec) H4M 2V1 Télécopiez à: 1-514-339-1038

Nom _____ Titre _____
Compagnie _____ Téléphone _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____

Pitney Bowes
Division des télécopieurs LEDV

UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!

POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!

TRUST GÉNÉRAL

■ Prêt personnel
■ Prêt hypothécaire
■ Marge de crédit **12 1/2 %**
A compter de
Ce taux varie selon les garanties.

Le Trust Général est fier de participer au programme "Mon taux, mon toit".

Place du Carrefour Laval, 682-3200
5905, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777

Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
1100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780

Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Portobello, Brossard, 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666

521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

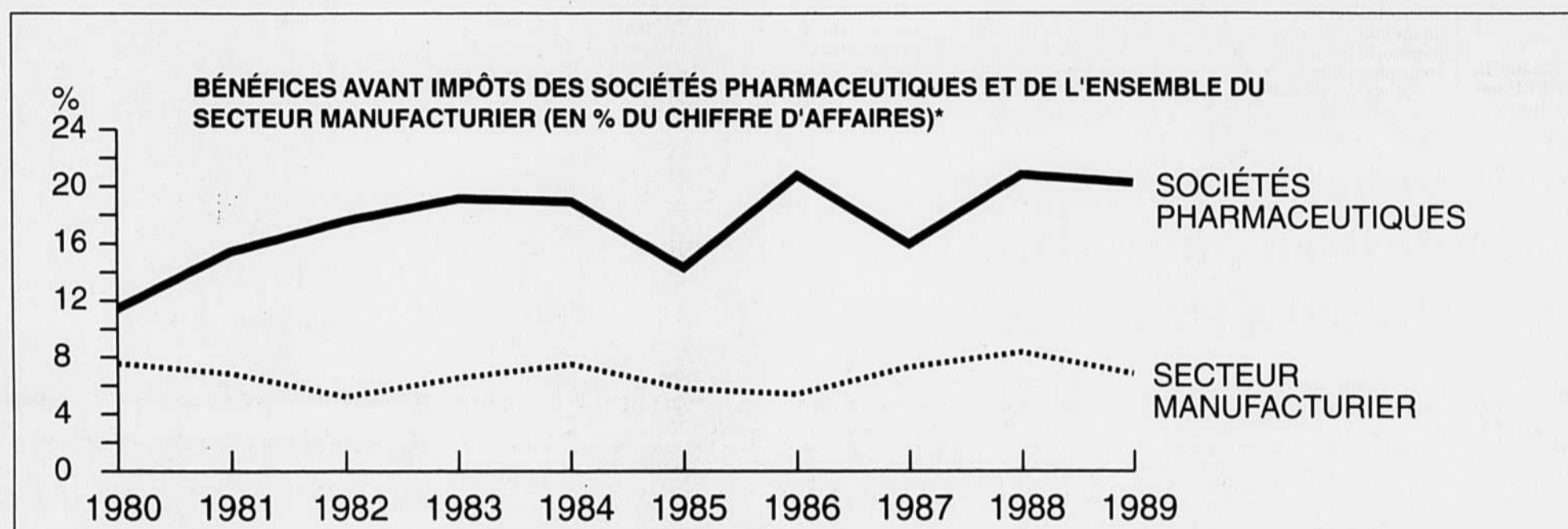
UNE QUESTION DE FAITS

LE POINT SUR LA RECHERCHE PHARMACEUTIQUE ET SUR LA FABRICATION ET LE PRIX DES MÉDICAMENTS N° 3, JUIN 1991

AVONS-NOUS LES MOYENS DE PAYER L'AUGMENTATION DES PROFITS DES MULTINATIONALES?

Savez-vous que les sociétés pharmaceutiques multinationales sont parmi les entreprises de fabrication les plus rentables d'Amérique?

Comme le montre le diagramme ci-dessous, les profits des sociétés pharmaceutiques américaines dépassent largement ceux des autres entreprises de fabrication depuis plus de dix ans. En 1989, les bénéfices avant impôts de ces sociétés atteignent 20% de leur chiffre d'affaires, contre seulement 7% pour l'ensemble des autres industries manufacturières.



* Source : Department of Health and Human Services des États-Unis; données publiées par le Department of Commerce des États-Unis
Diagramme préparé par le Comité sénatorial du travail et des ressources humaines des États-Unis

Alors, qui tire profit des soins médicaux?

Compte tenu de l'escalade incontrôlée des dépenses médicales au Canada, n'est-il pas temps que nos députés s'attaquent à la question des profits des multinationales pharmaceutiques étrangères et de leurs filiales canadiennes?

Le gouvernement fédéral pourrait commencer par mettre un terme au trop généreux monopole accordé à ces filiales pour une durée de dix ans pour la fabrication de la plupart des nouveaux médicaments.

Cela permettrait aux fabricants canadiens de médicaments génériques de proposer des médicaments de qualité à moindre prix, ce qui diminuerait les frais médicaux.

N'est-ce pas le bon sens même?

Si c'est votre avis, nous vous demandons d'écrire ou de téléphoner à :
*L'honorable Pierre Blais, C.P., Ministre des Consommateurs et des Sociétés,
Place du Portage, Phase 1, 50, rue Victoria, 23^e étage, Zone V, Hull (Québec)
K1A 0C9 Tél : (819) 997-3530*



L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques

1120, avenue Finch ouest, pièce 604, Downsview (Ontario) M3J 3H7

Téléphone : (416) 663-2362 Télécopieur : (416) 663-9829

Nous représentons des sociétés pharmaceutiques dynamiques, à capitaux canadiens, qui emploient 2 000 hommes et femmes d'un océan à l'autre.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Important raid israélien au Liban

MAJDALIOUNE, Liban (Reuter) — L'aviation israélienne a pilonné hier pendant deux heures des bases palestiniennes au Sud-Liban, faisant sept morts et 38 blessés, dont une douzaine d'écoliers.

Ce raid, qui coïncide avec le 9e anniversaire de l'invasion du Liban par Israël, est le deuxième en 24 heures et le 12e de l'année. Lundi, les appareils israéliens avaient détruit un bureau du Fatah, faisant trois morts et sept blessés.

Hier, les avions frappés de l'étoile de David ont effectué 18 passages durant plus de deux heures. Selon des témoins, ils ont pris pour cible des camps d'entraînement, des dépôts de munitions, des pièces d'artillerie situés à l'intérieur ou à proximité de trois villages proches de Saïda.

Une religieuse de l'école de Majdalaoune, qui compte 1300 élèves, affirme qu'une dizaine d'enfants de cinq à sept ans ont été blessés par des éclats de verre. Deux enfants ont été blessés dans deux autres écoles.

Les objectifs visés par Israël, qui signale que tous ses avions ont regagné leur base sans encombre, étaient des positions de trois mouvements palestiniens extrémistes et d'une milice sunnite libanaise : Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habbache, le Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal, le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) de Nayef Hawatmeh et l'Armée populaire de libération (APL) libanaise.

Quatre combattants du Fatah-CR, un du FDLP et deux du FPLP ont trouvé la mort tandis que deux autres membres du FDLP ont été portés disparus. On compte 38 blessés dont 14 civils, apprend-on de source militaire.

« Ces raids aériens sont le prélude à une attaque israélienne de plus grande envergure », a estimé Zeid Bebbeh, représentant personnel de Yasser Arafat à Saïda. Il a fait état de mouvements de troupes israéliens inhabituels au Sud-Liban.

Le président haïtien tente de calmer ses soldats

PORT-AU-PRINCE, 4 Juin (AFP) — Le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, est intervenu à deux reprises cette semaine pour calmer des soldats en colère contre leurs supérieurs et contre leurs conditions de vie, a déclaré un haut fonctionnaire du palais présidentiel.

Les engagés du district militaire de Pétienville, proche banlieue résidentielle de Port-au-Prince, se sont révoltés, lundi, contre leur chef hiérarchique, le capitaine Erick Léandre, déchargeant leurs armes automatiques dans les rues principales du quartier, selon des témoins.

Les soldats demandaient le transfert de l'officier pour son « mauvais comportement » et ses brutalités à l'égard de ses subordonnés. Le capitaine Léandre aurait notamment battu et blessé sérieusement un soldat pour un supposé meurtre, selon les protestataires.

Devant l'émoi suscité parmi la population de la capitale par cette rébellion locale, le président de la République et le premier ministre, René Prével, se sont rendus à la caserne de Pétienville au moment des incidents. Ils ont pu rétablir l'ordre après avoir promis aux mutins que leurs revendications seraient prises en considération, confirme-t-on à la présidence.

La présidence a annoncé hier que, d'une part, le chef de l'État signerait un chèque de 10 000 \$ avant la fin de la semaine pour « améliorer les conditions de vie dans cette caserne », et, d'autre part, qu'il avait pris la décision de muter le capitaine Léandre au grand quartier général des forces armées d'Haïti.

Lundi également, les soldats du Corps des transports des forces armées ont bloqué pendant quelques heures le boulevard Jacques-Dessalines, principale artère commerciale de la capitale, demandant la mutation de leur responsable, le colonel Philippe Carréard, et de meilleures conditions de logement.

À encore, le président Aristide a dû intervenir personnellement, ajoutant les fonctionnaires du palais. Le chef de l'État a fait savoir aux militaires mécontents que du matériel complémentaire serait mis à leur disposition, en particulier des lits pour leurs dortoirs.

Une commission d'enquête, conduite par le colonel Marie-Alix René, a été formée hier pour analyser les allégations des soldats du Corps des transports des forces armées, a-t-on encore annoncé à la présidence.



Des combattants rebelles qui ont pris le pouvoir à Addis Abeba constatent la mort d'un homme, dans l'explosion, hier, d'un dépôt de munitions.

L'explosion d'un dépôt d'armes fait 100 morts à Addis Abeba

ADDIS-ABEBA (AFP) — Plus de cent morts ont déjà été dénombrés après l'explosion, hier matin, à Addis Abeba d'un dépôt de munitions qui a provoqué un immense incendie dans la capitale éthiopienne, mais selon un membre de la Croix-Rouge éthiopienne, le bilan pourrait être beaucoup plus lourd.

« Nous craignons qu'il y ait beaucoup plus de morts », a déclaré le Dr Tebebe Yemane Birhan, membre de la Croix-Rouge éthiopienne, avant d'ajouter que 136 personnes avaient été amenées dans les hôpitaux.

On dirait qu'un tremblement de terre a ravagé Addis Abeba. L'explosion a envoyé des ondes de choc sur la ville. Les toits des immeubles ont été arrachés, les fenêtres cassées. Beaucoup des barreaux misérables aux toits de tôle que la plupart des habitants de la ville appellent « maison » ont été renversés. Les rues sont couvertes de débris de munitions provenant du dépôt, de mobilier cassé, de vêtements et de poupées.

En milieu de matinée, la ville entière menaçait de s'embraser car l'incendie se propageait vers l'ouest, mais la radio nationale a indiqué plus tard que le danger était écarté. En début de soirée, la fumée et les nuages qui avaient recouvert la ville commençaient à se dissiper.

La première explosion s'est produite à 4 h 30 locales, plongeant immédiatement tout un quartier du sud dans les flammes. Un réservoir d'essence, le plus grand d'Addis Abeba, qui se trouvait à proximité du dépôt, a pris feu deux heures après, en dégageant d'épaisses fumées noires qui

ont obscurci le ciel. Un second réservoir d'essence s'est enflammé peu avant midi.

À l'hôpital Balcha de la Croix-Rouge, le médecin soviétique Boris Sytchouk a indiqué que 60 personnes, pour la plupart des adolescents, y avaient été amenées mais que la moitié d'entre elles étaient mortes.

« Nous avons ici plus de mille patients alors que nous n'avons que 225 lits, a-t-il déclaré. Des jeunes sont couchés dans les couloirs souillés de sang.

À l'hôpital impérial Zauditu, Idriss Ahmed Idriss, 55 ans, gît sur une couche ensanglantée, le bras dans une gouttière. Près de lui, une jeune femme gémit sur une civière. Idriss Ahmed raconte qu'il a dû marcher pendant cinq kilomètres pour arriver à l'hôpital, les ambulances ayant eu des difficultés à retrouver les victimes à cause de l'intensité de la chaleur intense.

Des corps carbonisés gisaient non loin de l'incendie — qui était encore actif hier soir — au crépuscule, des hyènes circulaient parmi les débris, a constaté un journaliste de l'AFP.

Un journaliste de l'AFP a vu deux pompes à incendie brûlées, la sirène encore hurlante. Selon des miliciens, des pompiers sont morts dans l'incendie et l'un d'eux a été littéralement coupé en deux par des débris.

Selon le Dr Tebebe, les hôpitaux manquent cruellement de pansements et d'antibiotiques, bien qu'un avion de la Croix-Rouge en provenance de Djibouti ait atterri dans la journée.

Des résidents ont indiqué que l'ex-

plosion du dépôt avait été précédée de plusieurs de tir intense de mitraillettes et de roquettes, apparemment causés par des affrontements entre les forces de l'EPRDF et des soldats restés fidèles à la cause de l'ancien régime éthiopien.

Selon un responsable de l'EPRDF, Tekle Woine, cette explosion a été provoquée par une attaque à la grenade contre un camion garé près du dépôt.

Un commandant de la milice, qui dispersait la foule aux abords de l'incendie, a accusé les anciens soldats gouvernementaux d'être à l'origine de l'explosion, qualifiant celle-ci « d'acte délibéré de sabotage ».

Le président par interim Meles Zenawi a indiqué que les anciens soldats cherchent à déstabiliser les nouvelles autorités par une campagne de sabotage.

C'est le quatrième dépôt de munitions qui explose depuis la prise du pouvoir par l'EPRDF. La semaine dernière, environ 800 personnes étaient mortes, selon la Croix-Rouge, dans l'explosion d'un autre dépôt, à l'ouest d'Addis Abeba.

L'explosion risque de rendre encore plus difficile l'acheminement des secours aux quelque sept millions de personnes menacées de famine dans le pays.

Les Nations unies ont déjà suspendu de nombreuses opérations de secours, notamment dans l'est, en raison de l'insécurité qui règne dans la région, comme en témoignent une série d'attaques contre des personnes travaillant pour des organisations humanitaires.

Les policiers entourent l'Université de Pékin

PÉKIN (AFP) — Un très important dispositif policier a été mis en place autour de l'université Beida (nord de Pékin) dans la nuit de mardi à hier pour empêcher toute commémoration du deuxième anniversaire de l'écrasement du mouvement de contestation populaire de 1989, a-t-on constaté sur place.

Au même moment, l'agence Chine Nouvelle a accusé des étudiants et des journalistes étrangers d'être responsables des incidents de la veille, notamment à Beida où des étudiants avaient brisé pendant une quarantaine de minutes des bouteilles vides sur la chaussée.

Des centaines de policiers en uniforme et en civil patrouillaient ou étaient en faction autour de Beida, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest du centre de la capitale. Des dizaines de véhicules de police étaient stationnés ou circulaient aux abords de l'enceinte universitaire.

Le dispositif avait été plus que doublé par rapport à la nuit de lundi à hier. Depuis plusieurs semaines, d'importants renforts de la police et de l'armée sont massés dans les banlieues de Pékin, a-t-on appris de sources concordantes.

Les policiers ont empêché les journalistes étrangers de stationner à proximité de l'université. Les véhicules des journalistes ont été systématiquement suivis par des voitures de police.

Des contrôles routiers ont été mis en place dans le district de Haidian où se trouve l'université Beida, berceau du Printemps de Pékin de 1989. Plusieurs dizaines de policiers et une dizaine de véhicules avaient notamment pris position sur le pont de Muxidi, entre Beida et le centre-ville.

C'est là qu'avait eu lieu la première fusillade, le 3 juin 1989 en fin de soirée, de la répression qui fit 200 à 300 morts, officiellement, et plus d'un millier, selon des sources indépendantes. Plusieurs personnes avaient été tuées à Muxidi lors de l'assaut par les forces de sécurité d'une barricade érigée par des étudiants.

D'importantes forces de police étaient aussi déployées dans le centre de Pékin sillonné par des patrouilles motorisées. Une centaine d'hommes interdisait l'accès à la place Tiananmen, théâtre des manifestations géantes de mai et juin 1989.

Les carrefours, les ponts et les artères principales étaient gardés par des hommes en armes qui contrôlaient les véhicules.

Dans la nuit, l'agence Chine Nouvelle a diffusé une longue dépêche relatant les jets de bouteilles de la veille ainsi que d'autres incidents et accusant des étudiants et des journalistes étrangers d'avoir créé des troubles.

« Certains étrangers tentent en vain de créer des incidents à Pékin », a titré l'agence officielle qui a affirmé que seuls des étrangers étaient responsables de tentatives de troubles à Beida et dans d'autres endroits de la capitale.

Sans les accuser directement d'avoir brisé des bouteilles, Chine Nouvelle a ainsi écrit qu'une « centaine d'étudiants étrangers, certains avec des bouteilles de bière ou de boissons non alcoolisées à la main » s'étaient rassemblés près des dortoirs de chercheurs en sifflant et en criant.

En dépit de demandes d'enseignants de « ne pas déranger les étudiants chinois qui se reposaient », ils ont refusé de se disperser, a ajouté l'agence.

Elle a ensuite reproché aux journalistes étrangers présents à l'extérieur de l'université d'avoir « entravé la circulation » en essayant notamment de filmer et de photographier.

« Neuf étudiants étrangers » ont aussi été accusés d'avoir créé des troubles à l'Université du Peuple, à quelques km de Beida.

L'agence officielle a enfin accusé « deux femmes étrangères » d'avoir déposé deux fleurs de soie rouge devant le monument des héros du peuple, sur la place Tiananmen, « tentant de créer des perturbations » avant de s'en aller « à bord d'une voiture de l'ambassade de France ».



Robert Strauss et le président George Bush.

Un démocrate texan devient ambassadeur américain à Moscou

WASHINGTON (AFP) — Considéré comme l'un des plus fins négociateurs de la scène politique américaine, Robert Strauss, nommé hier ambassadeur des États-Unis à Moscou, est le type même de ce que l'on appelle à Washington un « trouble-shooter », un habitué des négociations difficiles qu'il faut régler sans heurts.

« Bob Strauss a effectué des missions délicates et difficiles pour le compte de présidents des deux partis. Je sais qu'il est l'homme qu'il nous faut pour représenter les États-Unis durant cette période fantastique de changement en Union soviétique », a déclaré le président George Bush en annonçant sa nomination dans la roseraie de la Maison-Blanche. L'ambassadeur désigné était à ses côtés, de même que le secrétaire d'État James Baker.

Démocrate texan protégé à ses débuts par un autre texan, Lyndon Johnson, ce millionnaire jovial à l'accent du terroir présida le parti de 1972 à 1977. Il sut panser les blessures résultant des profondes divisions issues du Vietnam et de la déroute subie par George McGovern contre Richard Nixon en 1972.

Jimmy Carter lui dut en partie son élection à la présidence en 1976 et l'appela à la Maison-Blanche pour s'occuper de l'épineux dossier des négociations commerciales puis en fit son représentant personnel pour le Proche-Orient.

Retourné dans le privé après la défaite de Carter, Robert Strauss, avocat de formation, demeura une figure marquante de la scène washingtonienne, confirmant son art pour résoudre les problèmes en cou-

lisses. Pour les démocrates, il reste une sorte d'éminence grise.

La nomination d'un homme politique à un poste généralement tenu par un diplomate de carrière, comme l'actuel ambassadeur Jack Matlock, a quelque peu surpris à Washington, d'autant que M. Strauss (72 ans), n'est nullement expert des affaires soviétiques et n'est pas républicain. Il est vrai que MM. Bush et Baker sont eux aussi texans.

M. Bush n'a pas caché en annonçant sa nomination qu'il comptait sur le sens politique de M. Strauss pour promouvoir l'amélioration des relations entre les deux pays à un moment « crucial ». « Je ne peux penser à personne de plus qualifié ou de plus talentueux pour apporter à cette représentation ce dont nous avons besoin : des contacts avec de hautes personnalités, une connaissance de l'Amérique, une garantie que deux grands navires ne se rateront pas dans la nuit par manque de compréhension ».

Le choix du président devra être confirmé par le Sénat. Cela ne devrait pas poser de problème, M. Strauss ayant de nombreux amis sur les bancs des deux partis au Congrès.

Nixon croyait que les enregistrements du Watergate le protégeraient

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon croyait que les enregistrements secrets de ses conversations à la Maison-Blanche, qui allaient causer sa perte en 1974 lors du scandale du Watergate, le protégeraient et craignait comme la peste l'ancien directeur du FBI, Edgar Hoover, mort à son poste en 1972.

« Je me suis toujours posé des questions sur ce matériel d'enregistrement mais je suis sûr que j'en ai eu assez pour me protéger », déclarait M. Nixon au secrétaire général de la Maison-Blanche H. R. Haldeman le 25 avril 1973, selon un enregistrement publié hier par les Archives nationales parmi une série totalisant quelque 60 heures d'écoutes. Les Américains avaient eu jusqu'à présent accès à 33 conversations totalisant 13 heures d'écoutes.

« Cela aide parce que bien qu'il y ait là dedans des choses que nous préférons ne pas avoir dites, nous y avons aussi des choses que nous savons... être plutôt bonnes, à mon avis », ajoutait le président.

Richard Nixon avait été contraint à la démission le 9 août 1974, les enregistrements secrets qu'il réalisait de ses conversations dans le bureau ovale de la Maison-Blanche ayant prouvé qu'il avait tenté de couvrir le scandale du Watergate peu après sa



Richard Nixon

découverte. Ce scandale résultait d'un cambriolage en juin 1972 au siège du Comité national démocrate par des agents qui devaient, au cours de l'enquête, se révéler avoir été payés par la campagne pour la réélection du président.

Les enregistrements rendus publics hier par les Archives nationales montrent aussi que Richard Nixon craignait en 1971 que le directeur du FBI (sûreté fédérale) Edgar Hoover ne l'entraîne dans sa chute s'il le limogeait comme il le souhaitait. M. Hoover dirigeait à l'époque le FBI depuis sa création en 1924.

Au cours d'une conversation avec son conseiller pour les affaires intérieures, John Ehrlichman, en octobre 1971, M. Nixon exprimait la crainte que M. Hoover, alors âgé de 76 ans, « n'entraîne le temple avec lui, moi y compris » s'il tentait de le contraindre à une démission. Il fondait en partie son jugement sur un rapport préparé par l'un des personnages-clé du Watergate, Gordon Liddy.

Quelques jours plus tôt, selon un autre enregistrement, l'Attorney General (ministre de la Justice) John Mitchell, avait jugé que le directeur du FBI « était en fait en train de tomber dans la sénilité ».

Le référendum approche au Sahara

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire de l'ONU a complété hier son dispositif pour l'organisation et la surveillance d'un référendum au Sahara occidental, en procédant à deux nominations-clés.

Zia Rizvi, un Pakistanais, a été nommé adjoint au représentant spécial de l'ONU au Sahara occidental, Johannès Manz, de nationalité suisse, et K. Pedanou, un Togolais, à la tête de la « commission d'identification ».

Tous deux fonctionnaires internationaux, MM. Rizvi et Pedanou prennent leurs nouvelles fonctions im-

médiatement.

MM. Manz et Rizvi sont chargés de l'ensemble de l'opération de l'ONU sur le terrain, qui consiste à organiser d'ici le début de l'année prochaine un référendum d'autodétermination des Sahraouis invités à choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc, lequel occupe le territoire depuis la fin de la colonisation espagnole en 1975.

Cette opération référendaire, approuvée fin avril par le Conseil de sécurité, doit se dérouler en deux phases : une première, d'une durée de 16 semaines, au cours de laquelle doi-

vent être identifiés tous les Sahraouis en âge de voter (environ 74 000). La deuxième, de 20 semaines environ, devant débiter dès la proclamation d'un cessez-le-feu définitif. Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a proposé la date du 6 septembre aux parties.

Au cours de cette deuxième phase, tous les Sahraouis de l'étranger (en particulier ceux des camps de réfugiés de l'extrême sud-ouest algérien) autorisés à voter seront rapatriés, tandis qu'une large amnistie sera proclamée.



IMMIGRATION - CANADA

Pour faire vos papiers d'immigration pour le Canada; Pour devenir citoyen canadien; Écrivez à l'adresse ci-dessous: LES CONSULTANTS B & B 71 Ouest avenue des Pins B.P. 1835, station B Montréal - H3B 3L4 - Canada Tél.: (514) 281-0690

(Agence canadienne d'immigration, Les Consultants B & B est dirigée par un ancien professeur d'université entouré d'avocats experts dans les questions d'immigration au Canada et d'anciens fonctionnaires du ministère canadien de l'immigration).

ÉDITORIAL

Entre arrogance et flexibilité

DANS un contexte faisant référence au Québec, il y a une trentaine d'années, M. Gérard Filion dénonçait dans cette page les québécois à cheval. L'expression, restée fameuse à juste titre, revient en mémoire sitôt qu'on aborde l'examen du chassé-croisé des déclarations et décisions contradictoires qui alourdissent, depuis des mois, le dossier des intrusions fédérales dans les compétences québécoises. Cette fois, cependant, les québécois à cheval trônent bien plus, avec arrogance, du côté d'Ottawa que de celui de Québec où, c'est terriblement notoire, la « exhibité » ègne tous azimuts.

Dans la foulée de l'échec du Lac Meech, il y a un an, le gouvernement Bourassa a fait mine d'explorer un certain nombre d'avenues qui, faute d'un nouveau partage des compétences constitutionnelles, pourraient mener à des ententes administratives plus soucieuses des revendications et besoins des Québécois. Tel fut notablement le cas en matière de main-d'œuvre et de formation professionnelle qui, depuis des années, fait l'objet d'un consensus solide au Québec. Le titulaire, M. André Bourbeau, et ses collègues tentés d'en faire autant se firent réconcier qu'il n'était pas question de négocier à la pièce et qu'il fallait attendre un réaménagement global. Catapulté principal lieutenant du premier ministre Mulroney au Québec, M. Benoît Bouchard tint ce discours avec éloquence et bon sens. Le seul dossier qui traversa le crible avec succès, après bien des atermoiements, fut celui de l'immigration: l'entente, d'ailleurs prévue par Meech, est en vigueur depuis deux mois.

On se serait attendu à ce que la logique fédérale tienne bon, coûte que coûte, au cours des mois cruciaux qui viennent et qui, normalement, mèneront les Québécois à décider de leur avenir politique et constitutionnel, en octobre 1992. D'autant que le gouvernement central, aux prises avec un déficit explosif, un endettement et un chômage records, n'a plus les moyens de faire le fanfaron. Devenu boiteux, le diable doit même sabrer sans ménagement dans la péréquation et les programmes à frais partagés (santé et enseignement post-secondaire). Pourtant, tel un sursaut d'énergie qui anime même le plus grave malade, le discours du Trône lu par le vice-roi, il y a trois semaines, annonce qu'Ottawa veut établir en matière d'éducation, « avec l'appui et la coopération des provinces », des objectifs pancanadiens; il veut notamment réduire l'analphabétisme et accroître la formation professionnelle. A l'évidence, ces intentions, en voie d'être mises en oeuvre par le ministre Bernard Valcourt, constituent une ingérence flagrante dans un champ de compétence exclusive aux provinces; pour le Québec, c'est une intrusion accrue dans un sanctuaire, en plus d'équivaloir à une fin de non-recevoir au rapatriement des pouvoirs en matière de

main-d'oeuvre, tel que réclamé par le Forum pour l'emploi, en novembre dernier, et repris par le rapport Allaire et le PLQ, en début d'année. M. Bourassa réagit quand même mollement à cet assaut: M. Mulroney l'a rassuré sur la pureté de ses gestes...

On n'avait encore rien vu. Passons vite sur la menace du nouveau ministre de la Santé et du Bien-être: en contestant à l'avance tout ticket orienteur ou incitatif, tel que proposé par M. Marc-Yvan Côté dans son projet de loi 120, M. Benoît Bouchard ne fait que reprendre le credo fédéral, tel qu'asséné dès décembre par M. Perrin Beatty, son prédécesseur. Mais là où M. Bouchard innove, et avec fracas, c'est dans le domaine du développement régional. Voici un secteur névralgique, où les intérêts

Que les régions ne soient pas un champ de bataille Ottawa-Québec

divergents imposent une concertation constante, non seulement avec les deux gouvernements, mais avec les municipalités et les organismes régionaux. Or, sans crier gare, s'avisant qu'il a besoin d'une structure pour l'appuyer, M. Bouchard annonce tout de go qu'il créera un ministère du développement régional exclusif au Québec. Belle façon de reconnaître la société distincte!

Les explications de M. Bouchard, qui en mène de plus en plus large depuis que son homonyme, Lucien, a fait faux bond, sont cousues de fil blanc. Il est plus facile de créer un ministère qu'une agence, comme il en existe une pour l'Ouest ou pour les Maritimes, prétend-il. Et l'Ontario n'en a pas besoin, car cette responsabilité s'insère bien dans les nouvelles fonctions de M. Michael Wilson, qui représente un comté de Toronto. Comme pour l'éducation, plaide le ministre à tout faire de M. Mulroney, c'est une question de coordination et non un problème d'argent. Pourtant, il accuse le Québec de se laisser traîner les pieds et de ne pas avoir, à mi-chemin de l'Entente 1989-94 signée par les deux premiers ministres, pris les moyens pour engager le million \$ prévu au titre du développement régional. Coriace, M. Bouchard parle même d'obstruction systématique de la part du Québec.

Cette fois, la réplique vient plus rapide et vive du gouvernement québécois. Non pas de M. Bourassa, certes, qui ne se départit guère de sa « flexibilité » à toute épreuve, mais de ses ministres. Les uns après les autres, y compris les plus fédéralistes, tels Mme Lise Bacon et M. Claude Ryan, ils se perdent en

conjectures sur cet assaut, aussi imprévu qu'inopportun. Il y a de quoi être perplexe quand un ministre, naguère chantre du nationalisme et porte-étendard du Oui référendaire de mai 1980, se fait le thuriféraire de l'orthodoxie la plus centralisatrice qui soit, alors que son gouvernement est dans la dèche et n'a pas les moyens de sa politique. Son geste est tellement improvisé que l'Ontario, laissée pour compte (à l'exception du nord de cette province, qui fait l'objet d'un programme particulier), proteste avec vigueur. Ce qui est bon pour le Québec doit l'être aussi pour nous, fait valoir le premier ministre Rae, dans un raisonnement aussi impeccable que celui de M. Bouchard est tortueux et difficile à suivre.

À cet égard, le ministre québécois responsable des discussions avec Ottawa, M. Gil Rémillard, a bien raison. Pourquoi Ottawa se livre-t-il à la structuration et cherche-t-il à se donner de nouveaux véhicules, alors même que le Québec réclame de toutes parts de mettre un terme - à tout le moins de freiner - au chevauchement et au dédoublement des compétences? Après le Forum sur l'emploi, le rapport Allaire a fait ressortir l'incapacité d'Ottawa d'atténuer les inégalités régionales et la nécessité pour le Québec d'exercer un contrôle complet sur le développement régional. Dans la même foulée, le rapport Bélanger-Campeau a mis en relief la presque totalité des mémoires réclamant pour le Québec l'attribution, à titre exclusif, de compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel, et le transfert des ressources fiscales et financières afférentes.

Dans ce contexte que M. Bouchard connaît fort bien, pourquoi met-il de gros sabots pour envahir un magasin de porcelaines? Le souci de poser des gestes d'éclat, de laisser sa marque, d'accroître la visibilité d'un gouvernement exsangue, ne sauraient tenir lieu de politique cohérente. Ça sent l'improvisation à plein nez.

Il est vrai qu'en réagissant aussi mollement qu'il le fait, selon sa bonne vieille habitude, M. Bourassa s'attire des coups aussi sûrement que la misère s'incruste sur le pauvre monde. Il est vrai également que le dossier du Québec, notamment en matière de développement régional, est loin d'être aussi impeccable qu'il le prétend. Le point de vue de l'UMRCQ et des CRD est fort révélateur d'une incurie qui incite à prendre l'argent, d'où qu'il vienne. Malgré tout, la complaisance ou l'indifférence presque congénitale du Québec envers des régions complètes - de la Gaspésie à l'Abitibi, avec des taux records de chômage - n'autorise pas les ministres fédéraux, aux abois, à lancer une offensive arrogante qui n'a rien à voir avec un fédéralisme décentralisé, efficace ou intégré.

GILLES LESAGE

MÉTÉO :



Ariane Émond

Zoom sur elles

UNE CENTAINE de films de femmes arrivent en ville, pour dix jours, à compter de ce soir. En soi, c'est une bonne nouvelle.

Sollicitée comme membre du jury, mon premier (section documentaire), j'ai accepté, j'avoue, pour le velours... Mais plus le marathon approche, plus j'entrevois... l'épreuve! Dites-moi, survit-on à 44 films et vidéos en huit jours?

Pour vous, comme pour moi, il y en aura des magnifiques, des ordinaires, un ou deux inoubliables, des dizaines de « pas pires », quelques-uns de très-très bons et des plutôt moches. Normal, c'est toujours comme ça, dans tous les festivals.

Mais pareille abondance vaut le détour, du côté de cette 7e édition du Festival de films et vidéos de femmes de Montréal. Les trois quarts du temps, nous sommes privés de ces regards-là particuliers, posés sur le monde, ses limites et ses êtres plus grands que nature. Dire que ça ne change rien que ce soit un homme ou une femme qui ponde le scénario, réalise le film, ou « chauffe le Kodak » selon l'expression consacrée, c'est faux, évidemment. C'est « nier l'évidence » comme dirait ma mère, pas féministe pour deux sous, mais pas aveugle pour autant.

Les perceptions comme les émotions sont une question de point de vue, de culture, d'éducation. Le généticien Albert Jacquard a écrit, quelque part, que la véritable distance entre hommes et femmes s'explique, fondamentalement, par leur appartenance, à l'une des deux races de l'humanité, la féminine et la masculine. Le tout premier sens de « mariage mixte » vient de là...

Triée aux quatre coins d'une vingtaine de pays, cette tournée 90-91 (135 productions) offrira donc aux cinéphiles, des histoires et des préoccupations qui ne s'attardent pas souvent, ni longtemps, il faut bien le dire, sur nos écrans.

Les vues des filles ont du mal à percer, pour des raisons obscures qui relèvent, souvent, soit d'une déviation au goût du jour, soit d'un focus « trop féminin » (!) et qui sont conjuguées, de surcroît, à l'obligation d'une rentabilité immédiate. Les filles des vues, sauf exception, en arrachent pour réussir à montrer ce qu'elles ont dans le ventre. Ici comme ailleurs.

« Silence, elles tournent » dit le slogan de l'événement. J'ajoute : « Précipitons-nous, pour voir ! Des festivals de ce genre, il y en a aux États-Unis, en France, en Espagne par exemple. Ils sont courus, ce qui n'est pas toujours le cas à Montréal. Après six ans de persistance, un public fidèle, averti, mais restreint s'y presse. Cette année, il faudra composer, en plus, avec la récession qui ralentit dangereusement la circulation culturelle. Pourtant la programmation est alléchante.

La belle affiche du Festival, montre une voyageuse au look très fifties, dont les valises débordent de pellicule. On la retrouve coiffant le volumineux programme de l'événement qui donne envie de prendre une semaine de vacances. Pour changer d'images, comme on change d'air.

DOMMAGE qu'on ne dise pas — sauf en tout petit sur l'affiche, mais pas une ligne dans le programme — que c'est Ida Lupino, la belle voyageuse aux bras chargés. Tour à tour actrice, réalisatrice et productrice américaine (cinéma et télé), Ida Lupino a été une des personnalités marquantes d'Hollywood des années 40 et 50. Une des rares, dit-on, à avoir su imposer son talent et sa personnalité devant et derrière les caméras, en faisant fi des modes et du rouleau compresseur du star system. La langue bien pendue, ne laissant personne barrer sa route facilement. On dit que ses beaux yeux violets — comme ceux d'Elizabeth Taylor — savaient se faire aussi terribles. Ida Lupino a privilégié le réalisme du quotidien et tourné en décors naturels, cinq ans avant que

l'institutionnalise la Nouvelle vague française. Mais qui a vu son chef-d'oeuvre, *The Bigamist* (1953)? Agée aujourd'hui de 73 ans, Ida Lupino méritera-t-elle un hommage?

Des hommages, les organisatrices du Festival en ont prévu deux. Un premier à une grande scénariste italienne, Suso Cecchi d'Amico, méconnue comme bien des scénaristes quand ils ou elles ne signent pas, aussi, la réalisation du film. Dommage que le séjour annoncé de Mme Cecchi d'Amico vienne d'être annulé.



L'entrevue publiée dans le programme fait découvrir une femme passionnante, collègue de Visconti, Rosi, Comencini, Antonioni, Zeffirelli, etc. On verra cinq films dont elle a ficelé l'histoire : *Casanova*, un adolescent à Venise (Visconti, 1969) et *La chance d'être une femme* (Blasetti, 1956) avec Sophia Loren, pour ne nommer que ceux-là.

L'autre hommage, à Luce Guilbault celui-là, est le premier d'une série qui tardait. Chaque année, dorénavant, on saluera l'apport d'une actrice, réalisatrice ou technicienne qui a marqué le cinéma québécois.

Ce n'est sûrement pas dans l'introduction du *Dictionnaire du cinéma québécois*, signée Roch Demers (août 88), que l'on trouvera l'ombre d'un coup de chapeau au travail des femmes, dans le cinéma d'ici. Sur huit pages, pas un seul film de femmes cité (sur 35), pas une actrice saluée dans un survol de 40 ans de cinéma! On croit rêver! On congratule au moins 80 personnes et au détour d'une énumération, on lit Poirier et ailleurs Leaf. On en déduit, si l'on sait, qu'il doit s'agir des réalisatrices Anne-Claire Poirier et Catherine Leaf (animation à l'ONF)... On annonce une deuxième édition du *Dictionnaire* cet automne. J'ai oui-dire que l'introduction actuelle sautera. Merci. C'est une honte dans semblable ouvrage, au demeurant passionnant et indispensable.

ON SALUERA donc, de manière particulière, Luce Guilbault qui le mérite amplement. Elle que le cinéma a chouchoutée dans les années 70 pour la délaissée après. « J'ai sans doute été le doux lien entre le documentaire et la fiction, dit-elle. On m'embauchait surtout pour rendre la femme-ordinaire-plus-vraie-que-nature... » A son crédit plus de vingt films. On en reverra neuf, dont *Réjeanne Padovani* (Arcand, 1973) et *IXE 13* (Godbout, 1971), deux bijoux. Elle a signé trois réalisations et un scénario *Bella* qui attend depuis cinq ans.

« Heureuse de cet hommage? Très. J'aime tellement le cinéma! J'y ai beaucoup cru, investi, osé à une époque où c'était téméraire de s'y risquer quand on venait du théâtre. Et qu'on était une femme! Je n'ai pas pu profiter du moment où on a commencé à payer les acteurs, encore moins à leur donner un peu plus de temps pour travailler et de l'encadrement... » « Ce Festival m'intéresse — je l'ai présidé pendant deux ans — parce qu'on y fait de merveilleuses découvertes. Les cinéastes doivent savoir qu'il faut oser, encore, et encore plus, forcer l'audace jusqu'à la démesure. Nous avons besoin de plus de femmes qui transgressent. » Justement, le film d'ouverture *Milena* (Vera Belmont, 1990) fait revivre une somptueuse rebelle, la journaliste tchèque Milena Jesenska, opposante d'Hitler et traductrice de Kafka. Avec Valérie Kaprisky. Là dessus, zoom sur elles.

LETTRES AU DEVOIR

Les Misérables...libéraux

PENSEZ-VOUS que le spectacle le plus couru et le plus cher à Montréal soit *Les Misérables*, à 75 \$ le billet? Détrompez-vous. Le directeur général des élections du Québec a fait savoir le 14 mai que le Parti libéral du Québec disposait d'une réserve de 5,5 millions \$.

Or au dernier congrès de ce parti, où l'on discutait de rien de moins que de l'avenir politique du Québec (rapport Allaire), il fallait au simple citoyen désireux d'assister aux délibérations déboursier pas moins de 225 \$. Sinon, accès interdit ou autorisé uniquement aux représentants des grandes entreprises en mesure de payer des « frais de représentation » de leurs cadres.

Venant d'un parti dont les coffres regorgent de millions — sans qu'il sache trop quoi en faire — il s'agit d'un affront à la démocratie. Les observateurs, les citoyens ordinaires, étaient admis gratuitement au dernier congrès du Parti québécois, qui est beaucoup moins riche.

En toute décence, où logent l'information, la participation et la démocratie pour le simple citoyen? Certes pas au Parti libéral du Québec.

Claude Malette
Montréal, 24 mai 1991

Des autobus polluants

MONSIEUR le maire, depuis octobre 1990, soit depuis plus de huit mois, nous portons à l'attention de votre administration le problème de pollution causé par les autobus touristiques avec moteurs en marche, face au 3600 de la rue du Parc (400 appartements).

Vous avez reçu, au début de mai, une pétition signée par plus de 75 % des locataires. Cette pétition vous demandait deux choses :
• Abolir le permis de stationnement pour autobus touristiques (trois autobus) face au 3600 du Parc. Aucun autre hôtel ne jouit de ce privilège au centre-ville.

• Interdire aux autobus touristiques de se servir de l'aire de stationnement de la ST-CUM à notre entrée, comme débarcadère, embarcadère et d'aire de stationnement.

Cette pétition avait deux buts précis. Diminuer le taux de pollution causée par le monoxyde de carbone et par le bruit, et retrouver la qualité de vie de notre quartier que vous avez enlaidi et contribué à polluer en accordant ce permis de stationnement il y a plus d'un an.

Les fins de semaine, nous vivons au milieu d'un parking d'autobus qui ne respectent pas les règlements municipaux. Il est impossible que ces autobus fassent fi des règlements municipaux sans la complicité de la Ville.

Nous vous avons suggéré de relocaliser cette aire de stationnement ailleurs, en milieu non résidentiel et les touristes viendront quand même. Ils n'ont pas besoin de coucher avec leurs autobus.

Quant au règlement 90 de la CUM (défense de laisser fonctionner les moteurs plus de quatre minutes), dont l'application est sous la responsabilité de l'Assainissement de l'air de la CUM, il n'a pas grande valeur. Le nombre actuel de 10 inspecteurs assignés pour couvrir 33 villes est ridicule. De plus, ces inspecteurs ne travaillent pas les fins de semaine.

Le règlement 90 devrait être amendé de façon à ne pas permettre aux chauffeurs d'arrêter leurs moteurs au bout de quatre minutes pour les repartir aussitôt.

Renée Fecteau
Montréal, 2 juin 1991

Démagogie des médecins

JE N'EN peux plus de me taire face à la campagne d'information démagogique menée par les médecins, et qui manifeste une lecture tronquée à saveur paranoïaque du projet de loi 120.

Il semble bien que les médecins confondent leurs propres intérêts et ceux des usagers qu'ils prétendent défendre, comme si l'un et l'autre allaient de pair. J'irais même jusqu'à dire que nos médecins se conduisent comme les membres d'une caste, obnubilés par leurs privilèges qu'ils assimilent à des droits.

Étant moi-même professionnelle du réseau, en contact depuis 20 ans avec les clientèles les plus variées aux prises avec des problèmes sociaux, ayant vécu en région éloignée, faisant partie d'un conseil d'administration de CLSC, j'ai pu constater à quel point notre voix au chapitre est faible face au pouvoir médical.

Il faut parler des autres professionnels du réseau (infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) qui doivent constam-

ment négocier avec ces médecins la permission d'intervenir auprès des patients. Le pouvoir médical, c'est dans le quotidien qu'il s'exerce!

Dites-moi quels professionnels au Québec, financés à 100 % par les fonds publics, peuvent exercer leurs activités là où ils le veulent, comme ils le veulent, tout en ne rendant des comptes qu'à leur seule corporation? Un système de santé public peut-il se permettre de ne reposer que sur la bonne volonté de ses médecins?

Ces médecins, qui exigent plus de pouvoir dans le système de santé, refusent en même temps de s'y impliquer véritablement, au nom de l'autonomie professionnelle et de la vérité qu'ils prétendent détenir.

Qui fait obstacle aux sages-femmes, aux thérapies alternatives de santé? Qui retourne à la maison des personnes gravement malades sans même s'assurer que des soins à domicile adéquats seront mis en place? Qui ira soigner à son domicile la personne âgée trop malade pour se déplacer? Qui prescrit médicament sur médicament? Sont-ils si nombreux les médecins qui connaissent les ressources communautaires de leur milieu pour y référer un patient déprimé, toxicomane, chômeur ou pauvre?

Ce que je souhaite entendre, ce sont des propositions concrètes non pas basées sur les besoins et intérêts d'une profession corporatiste, mais qui expriment un souci véritable de servir les citoyens de toutes les régions et qui témoignent d'une volonté sans équivoque de s'engager dans le réseau de la santé et des services sociaux, avec ses forces et faiblesses. Il leur faudra aussi accepter de travailler sans condescendance avec les autres partenaires du réseau qui eux aussi ont une expertise valable, n'en déplaise à nos spécialistes de la santé.

Hélène Dumais
Longueuil, 30 mai 1991

Essai sur le bonheur

JUSQUE-LÀ tout allait bien, la philosophie avait pris en charge ce merveilleux concept... qui s'est métamorphosé au gré des époques d'opulence, en un véritable culte. La littérature, à elle seule, a su convertir les imaginaires les plus réfractaires à cette idée.

Ne vous surprenez point qu'il soit aujourd'hui à notre portée. Les policiers ont pris le relais... Voilà qu'ils font miroiter tels de vieux clercs vidés de toute inspiration, le meilleur des mondes. « Un Québec heureux », clamait, toute gorge déployée, un aspirant au trône.

A-t-on déjà vu pareille réclame! À moins qu'il accepte, d'ores et déjà, que notre pays, que notre nation ait une âme... singulière. Mais que deviendra ce pauvre Canada si le Québec est heureux!

Paule Potvin
Ottawa, 26 mai 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS